



Nations Unies

**Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui
aux projets**

Rapport financier et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2011**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-septième session
Supplément n° 5J**



Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-septième session
Supplément n° 5J

**Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui
aux projets**

Rapport financier et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2011**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes



Nations Unies • New York, 2012

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Abréviations.	v
Lettres d'envoi et de certification	vi
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes.	1
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes.	3
Résumé.	3
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode	8
B. Constatations et recommandations	9
1. Suite donnée aux recommandations antérieures.	9
2. Aperçu de la situation financière.	10
3. Contrôle de gestion financière.	12
4. Gestion des programmes et des projets.	14
5. Soldes interfonds	17
6. Gestion financière.	19
7. Passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public : progrès accomplis.	19
8. Prestations liées à la cessation de service, y compris l'assurance maladie	20
9. Budgétisation et gestion axées sur les résultats	22
10. Gestion des achats et des marchés.	23
11. Gestion des biens durables.	24
12. Gestion des ressources humaines	25
13. Informatique	26
14. Gouvernance et fonction d'audit interne.	26
C. Informations communiquées par l'administration	27
1. Comptabilisation du montant des pertes en espèces et sur créances et du montant des pertes matérielles	27
2. Versements à titre gracieux	27
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude	28

D.	Remerciements	29
	Annexe. État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009	30
III.	Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011	34
A.	Bref historique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	34
B.	Pratiques et conventions comptables	35
C.	Comptes de l'UNOPS	36
1.	Recettes provenant de l'exécution de projets	37
2.	Recettes diverses	38
IV.	États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011	41
État I.	État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds	41
État II.	État de l'actif, du passif et des réserves	42
État III.	État des flux de trésorerie	43
	Tableau 1. Dépenses consacrées aux projets, commissions et services d'appui	44
	Tableau 2. Budget et dépenses d'administration	50
	Notes relatives aux états financiers	51

Abréviations

FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNOSAT	Programme d'applications satellitaires opérationnelles de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Lettres d'envoi et de certification

Le 27 avril 2012

Par la présente, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) soumet ses états financiers pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Nous, soussignés, considérons que :

- L'administration est garante de l'intégrité et de l'objectivité de l'information communiquée dans ces états financiers;
- Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et contiennent certains montants calculés sur la base des estimations et appréciations les plus exactes que pouvait fournir l'administration;
- Les méthodes comptables et les systèmes de contrôle interne connexes donnent une assurance raisonnable que les avoirs sont préservés, que toutes les opérations sont dûment comptabilisées dans les livres et documents comptables et que, dans l'ensemble, les conventions et procédures sont appliquées avec une séparation des tâches appropriée. Les vérificateurs internes des comptes de l'UNOPS passent constamment en revue les systèmes de comptabilité et de contrôle. De nouvelles améliorations sont en cours de réalisation dans certains domaines;
- La direction a donné au Comité des commissaires aux comptes et aux vérificateurs internes des comptes de l'UNOPS pleinement et librement accès à tous les documents comptables et financiers;
- Les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et des vérificateurs internes des comptes de l'UNOPS sont examinées par l'administration, qui a révisé ou révisé actuellement, selon qu'il convient, les procédures de contrôle du Bureau, comme suite à ces recommandations.

Nous certifions que, pour autant que nous puissions le savoir et en juger, toutes les opérations significatives ont été correctement comptabilisées et dûment incorporées dans les états financiers joints.

Le Directeur exécutif
(Signé) Jan **Mattsson**

La directrice des finances, Contrôleur
(Signé) Kerstin **Speer-Bockelmann**

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 30 juin 2012

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Le Vérificateur général des comptes de la Chine,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Signé) **Liu Jiayi**

Monsieur le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal clos le 31 décembre, qui se composent des éléments suivants : état des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds (état I); état de l'actif, du passif et des réserves (état II); état des flux de trésorerie (état III); tableaux et notes accompagnant les états financiers.

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Il incombe au Directeur exécutif de l'UNOPS d'établir et de présenter sans fard les états financiers du Bureau selon les normes comptables du système des Nations Unies et d'exercer le contrôle interne que la direction juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

Opinion

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets au 31 décembre 2011, ainsi que de ses résultats financiers et des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au règlement financier et aux règles de gestion financière du Bureau et à son mandat.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'ONU, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Vérificateur général des comptes de la Chine,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Signé) **Liu Jiayi**

Le Vérificateur général des comptes de l'Afrique du Sud
(Vérificateur principal)
(Signé) Terence **Nombembe**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
(Signé) Amyas **Morse**

30 juin 2012

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) joue un rôle central au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne la gestion des achats et des marchés, ainsi que les travaux de génie civil et le développement de l'infrastructure matérielle, y compris les activités de renforcement des capacités. Il a son siège à Copenhague et dispose d'un réseau de services décentralisés qui comprend cinq bureaux régionaux et plus de 20 centres d'opérations et de projets disséminés dans le monde entier.

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'UNOPS pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011. À cette fin, nous nous sommes rendus dans les centres opérationnels du Bureau sis en Jordanie, en République démocratique du Congo et à Sri Lanka, ainsi que dans son bureau régional de Bangkok, et nous avons examiné les opérations financières et les activités des services centraux, situés à Copenhague.

Opinion des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'UNOPS au 31 décembre 2011, ainsi que du résultat des opérations financières et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Le Comité a émis une opinion non assortie de commentaires, qui figure au chapitre I.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Sur les 59 recommandations faites pour l'exercice biennal 2008-2009, 47 (80 %) avaient été intégralement mises en œuvre, 11 (18 %) étaient en cours d'application et 1 (2 %) était devenue caduque. Ces chiffres traduisent une amélioration par rapport à ceux de l'exercice précédent, qui étaient respectivement de 71 %, 10 % et 19 %. Le Comité note que le pourcentage de recommandations qui ont été appliquées en totalité a sensiblement augmenté, ce qui montre que l'administration a pris des mesures efficaces pour donner suite à ses recommandations.

Aperçu de la situation financière

Pour l'exercice considéré, le montant total des recettes s'est élevé à 168 millions de dollars, contre 158,6 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une hausse de 6 %. Le montant des dépenses s'est établi à 141,5 millions de dollars, contre 126,1 millions pour l'exercice précédent, soit une hausse de 12 %. Le résultat est un excédent de 26,5 millions de dollars, à comparer à l'excédent de 32,5 millions de l'exercice précédent. Le volume global des activités a augmenté de

9 %, passant, en valeur, de 2,3 milliards de dollars au cours de l'exercice biennal 2008-2009 à 2,5 milliards pendant l'exercice 2010-2011.

Le montant total de l'actif de l'UNOPS est passé de 747,6 millions de dollars au 31 décembre 2009 à 999 millions de dollars au 31 décembre 2011, essentiellement grâce aux contributions versées au titre de projets futurs, qui sont passées de 424,7 millions à 663,6 millions de dollars. Sa situation de trésorerie s'est considérablement améliorée grâce à une augmentation des contributions reçues à l'avance et aussi parce que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a réglé une partie de son solde interfonds créditeur de 258,3 millions de dollars avec l'UNOPS.

Gestion des programmes et des projets

Les prestations liées à l'exécution de projets occupent une place centrale et essentielle dans les services que le Bureau fournit au système des Nations Unies. Les qualifications qu'il possède à cet égard ont été rehaussées par le fait qu'il a obtenu la certification ISO 9001 de l'Organisation internationale de normalisation au cours de l'exercice biennal considéré.

Les états financiers de l'UNOPS font état de provisions d'un montant de 37,2 millions de dollars pour créances douteuses et pour charges, et cet organisme a comptabilisé un montant de 13,2 millions de dollars en pertes (contre 36,3 millions et 22 millions de dollars, respectivement, en 2009) pour cet exercice. La plupart des montants comptabilisés en pertes avaient trait à des questions laissées en suspens au cours d'exercices antérieurs et qui devaient être réglées. Étant donné que le taux de recouvrement des coûts est de 5,7 %, l'UNOPS a dû fournir des services pour un montant de l'ordre de 230 millions de dollars (contre 416 millions de dollars en 2009) pour éponger ces pertes. Le Comité note que les montants comptabilisés en pertes dans les états financiers ont tendance à diminuer, mais il s'inquiète de ce que leur niveau reste important – 8 % du total des recettes –, signe que les contrôles de gestion exercés sur les projets ne sont pas toujours adéquats ou efficaces ou que les pratiques de gestion de projet n'ont pas été optimisées.

Les contributions reçues d'avance par l'UNOPS jouent un rôle primordial pour les activités liées à la gestion de ses programmes car elles représentent des fonds mis à sa disposition par les donateurs pour le financement de projets. Ce compte faisait apparaître un solde de 663,6 millions de dollars, contre 424,7 millions en 2009. Le Comité a constaté que l'UNOPS avait imputé sur ce compte des dépenses non couvertes afférentes à des projets à hauteur de 6,5 millions de dollars et des dépassements de budget d'un montant de 4,34 millions de dollars, ce qui non seulement fausse les comptes, mais aussi empêche l'administration de surveiller comme il convient les risques associés à une telle pratique.

Alors même que l'UNOPS fournit des services de nature diverse à un large éventail de clients dans des environnements difficiles, sa procédure d'acceptation des engagements pour les projets ne précisait pas qu'ils devaient faire l'objet d'un examen préalable, axé sur les risques, avant leur exécution.

Tout en notant des améliorations dans les procédures de clôture des projets, le Comité a recensé 116 projets restants pour lesquels la date de clôture opérationnelle avait été dépassée et 57 projets pour lesquels la date de clôture financière avait été dépassée à l'UNOPS. Ces projets n'ont donc pas été clôturés dans les délais prévus

et cela s'explique principalement par le fait que l'UNOPS devait ventiler les intérêts perçus sur les fonds alloués aux projets, qui ne sont calculés qu'une fois par an par le PNUD.

Soldes interfonds

L'UNOPS et le PNUD ont tous deux amélioré certains aspects de leur fonctionnement au cours de l'exercice biennal considéré et notamment accéléré le règlement des soldes interfonds, à la suite de quoi le Bureau a perçu des sommes à recevoir du PNUD d'un montant de 258,3 millions de dollars pendant cet exercice. Malgré les efforts déployés, ils n'ont pas entièrement apuré les écarts hérités de l'exercice précédent concernant leurs soldes interfonds, qui se chiffraient à 18 millions de dollars au 31 décembre 2011, mais l'UNOPS a constitué une provision pour compenser ces écarts.

Alors que chacune de ces deux organisations a procédé séparément à un rapprochement des soldes interfonds, un nouvel écart de 49 millions de dollars a été constaté dans les écritures relatives à des accords de services de gestion qui avaient été mal enregistrés par le PNUD au 31 décembre 2011. Au cours de l'exercice considéré, l'UNOPS a apporté des corrections représentant un montant net de 40,8 millions de dollars au titre de ses accords de services de gestion pour lesquels il avait codifié des projets du PNUD de manière erronée. Le PNUD a par la suite corrigé l'écart dans sa propre comptabilité.

Le Comité est préoccupé par l'efficacité des procédures de contrôle et d'enregistrement des accords de services de gestion conclus avec le PNUD, étant donné que ces contrôles n'ont pas permis de repérer à temps les erreurs ni d'empêcher qu'elles ne soient commises, que le processus n'a cours qu'une fois par an et que les soumissions entre le PNUD et l'UNOPS sont faites au moyen de fichiers électroniques, système qui les expose tous deux à des risques d'erreurs.

Gestion financière

Lors de son examen des états financiers de l'UNOPS, le Comité a repéré des éléments qui n'étaient pas correctement comptabilisés, mais ces éléments n'avaient pas d'incidence significative. La provision de 37,23 millions de dollars constituée au titre des créances douteuses n'a pas été inscrite dans les comptes débiteurs correspondants et elle comprenait un montant de 5,29 millions de dollars qui ne répondait pas aux critères applicables à une provision pour créances douteuses. En ce qui concerne la composition de ce dernier montant, il aurait fallu comptabiliser 4,29 millions de dollars comme une provision pour des charges dont le montant et l'échéance sont incertains et 1 million de dollars comme une dépense effective. Par ailleurs, l'UNOPS a comptabilisé une provision d'un montant supérieur à la somme correspondante à recevoir, soit 827 823 dollars contre 798 779 dollars.

Passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public : progrès accomplis

L'UNOPS était sur la bonne voie par rapport à son plan d'application des normes IPSAS, auxquelles il était passé le 1^{er} janvier 2012. Il a organisé la migration de toutes ses données sur les immobilisations corporelles dans un module de gestion

et mené à bien la configuration et l'adaptation du système Atlas, son progiciel de gestion intégré.

Cependant, le plan d'application de l'UNOPS ne tenait pas dûment compte des activités liées à l'apurement des anciens soldes et à la production d'états financiers « à blanc » après le 1^{er} janvier 2012. Le Comité est également préoccupé par les lacunes observées, comme il est indiqué dans le présent rapport, au niveau de la gestion des actifs et de celle des congés car elles auront une incidence sur l'exactitude des soldes d'ouverture.

Prestations liées à la cessation de service, y compris l'assurance maladie

Le montant cumulatif des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service est égal à 26,4 millions de dollars (contre 16,8 millions en 2009), dont 18,3 millions pour l'assurance maladie après la cessation de service, 3,6 millions pour les primes de rapatriement, 3,2 millions pour les indemnités de départ et de licenciement et 1,4 million pour les jours de congés accumulés. Ce montant ne concernait que les fonctionnaires émargeant au budget de gestion.

S'agissant des agents dont les postes sont financés au moyen des budgets des projets, l'UNOPS a indiqué un montant total estimatif de 34,1 millions de dollars pour les prestations liées à la cessation de service, qui figure uniquement dans les notes relatives aux états financiers. Les normes comptables du système des Nations Unies autorisent deux modes de comptabilisation des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service, qui peuvent être présentés soit dans l'état de l'actif et du passif soit dans les notes relatives aux états financiers, selon les conventions de l'organisation concernée. Le Comité note cependant que cette alternative se traduit par un manque de cohérence et de transparence et donnera une image qui ne correspond pas à la réalité pour les engagements au titre des congés.

Gestion des achats et des marchés

L'UNOPS a fait savoir qu'il avait récemment obtenu la certification de l'Institut agréé des achats et des approvisionnements qui est un organisme professionnel indépendant dans le domaine des politiques et procédures d'achats.

Le Bureau tenait une liste de marchés qui était examinée par le Comité des marchés et des biens du siège, mais ne disposait pas de liste des dérogations soumises aux divers comités locaux des marchés et des achats. Il ressortait de la liste soumise au Comité des marchés et des biens du siège que 248 contrats d'une valeur totale de 305 millions de dollars avaient été accordés sans avoir fait l'objet de procédure officielle d'appel à la concurrence au cours de l'exercice considéré. La non-application de cette procédure ne permet pas de tirer pleinement parti des avantages que pourrait offrir une saine concurrence entre les prestataires de services.

Recommandations

Les vérifications effectuées par le Comité l'ont amené à faire plusieurs recommandations. Le Comité recommande principalement à l'UNOPS de faire ce qui suit :

a) Adopter un mécanisme lui permettant d'identifier et de suivre séparément les projets exécutés dans le cadre de sa politique de financement à l'avance pour qu'il puisse gérer au mieux les risques qui y sont associés; et

comptabiliser dans ses états financiers en solde à recevoir les montants correspondant aux projets qu'il exécute sans que leur financement soit en place;

b) Effectuer des contrôles, en faisant fond sur des comptes rendus adéquats, pour suivre les projets gérés de manière groupée afin d'empêcher les dépassements de budget; et inscrire en solde à recevoir les projets pour lesquels les dépenses ont dépassé les fonds disponibles;

c) Procéder à un examen officiel des risques présentés par les projets avant que ceux-ci ne soient acceptés et lancés;

d) Mieux superviser les opérations du Centre d'opérations de la République démocratique du Congo pour l'aider à surmonter les obstacles l'empêchant de mener à bien ses projets dans les délais prévus; et examiner si ses mesures de supervision et de soutien concernant les centres opérant dans des contextes à hauts risques sont bien adaptées;

e) Régler les différends qui l'opposent au PNUD au sujet des soldes interfonds;

f) Renforcer ses mesures de contrôle des projets liés aux accords relatifs aux services de gestion pour déceler les erreurs de codification et autres erreurs à temps; et obtenir confirmation des montants non régularisés de la part du PNUD avant la clôture de ses comptes pour être sûr de repérer d'éventuels écarts;

g) Revoir la conception, le contrôle et l'application de ses méthodes et outils de budgétisation axée sur les résultats de façon que les unités fonctionnelles et opérationnelles aient à obtenir des résultats précis et à justifier des ressources utilisées à cette fin;

h) Tenir des registres centraux des dérogations approuvées par les comités locaux des marchés et des achats; suivre et analyser l'évolution des dérogations signalées et en rendre compte au moins une fois par an à la direction afin de déterminer si ces dérogations sont le signe de dysfonctionnements profonds de la fonction achats; et se doter de procédures d'examen des bons de commande qui permettent de détecter d'éventuels fractionnements de commande.

A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'UNOPS pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, de 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'UNOPS au 31 décembre 2011 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'UNOPS. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens de la gestion en application de l'article VII du Règlement financier de l'ONU, selon lequel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes de l'UNOPS et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses opérations. L'Assemblée générale avait aussi demandé au Comité d'examiner la suite donnée à ses recommandations antérieures et de lui en rendre compte. Ces questions sont traitées dans les sections pertinentes du présent rapport.

4. Comme par le passé, le Comité a présenté les résultats de ses contrôles à l'UNOPS, dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations, ce qui a donné lieu à des échanges suivis. Pour la période considérée, il y a eu six lettres d'observations.

5. Le Comité a organisé ses vérifications en coordination avec le Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS afin d'éviter les chevauchements d'activités et de déterminer dans quelle mesure il pouvait se fier aux travaux de celui-ci.

6. Dans le présent rapport, lorsqu'une observation se réfère à un lieu particulier, elle ne porte que sur ce lieu, et il ne faut en déduire ni qu'elle s'applique à d'autres lieux ni qu'elle ne s'y applique pas. Le Comité a constaté l'existence de telles ou telles lacunes dans des lieux déterminés, mais quelques-unes de ses recommandations sur ces questions s'adressent à l'ensemble de l'UNOPS, car la nature de ses constatations laisse à penser que les mêmes problèmes existent ailleurs et qu'il serait bon de prendre des mesures transversales.

7. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale, y compris des questions expressément soulevées par l'Assemblée et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. En particulier, dans le document publié sous la cote A/65/498, le Comité consultatif a prié le Comité des commissaires aux comptes :

a) De faire rapport à l'Assemblée générale une fois par an sur l'état d'avancement du passage aux normes IPSAS; et

b) De donner, quand on le lui demandera, des conseils et des directives sur les questions relatives à l'interprétation des normes IPSAS.

8. Les observations et conclusions formulées dans le présent rapport ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

9. Les recommandations du Comité n'abordent pas les mesures que l'UNOPS pourrait vouloir imposer à des fonctionnaires ayant failli à l'obligation de veiller au respect du règlement financier et des règles de gestion financière, des instructions administratives et des directives connexes.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

10. Sur un total de 59 recommandations formulées pour l'exercice 2008-2009, 47 (80 %) avaient été appliquées intégralement, 11 (18 %) étaient en cours de mise en œuvre et 1 (2 %) était devenue caduque. On trouvera en annexe le détail de ces recommandations.

11. Le Comité a noté que des progrès avaient été accomplis au regard de la mise en œuvre de ses recommandations par rapport à l'exercice biennal précédent. Il s'est félicité que 11 d'entre elles soient en cours d'application par l'UNOPS.

Recommandation qui n'a plus de raison d'être

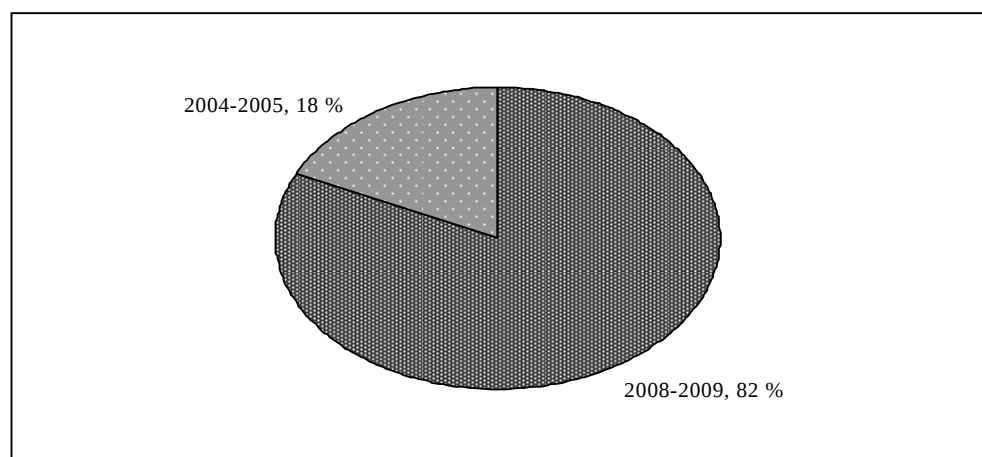
12. Le Comité a recommandé par le passé que l'UNOPS réexamine l'impact du seuil de capitalisation des biens non durables dans les états financiers. L'UNOPS a depuis révisé son règlement financier et ses règles de gestion financière et abandonné le concept d'actifs immobilisés et non immobilisés, en maintenant le seuil à 2 500 dollars.

Ancienneté des recommandations

13. Comme l'avait demandé le Comité consultatif (A/59/736, par. 8), le Comité a vérifié de quand dataient ses 11 recommandations dont la mise en œuvre n'était pas encore complète (voir fig. II.I). Deux d'entre elles (18 %) remontaient à l'exercice 2004-2005 tandis que les neuf autres (82 %) dataient de 2008-2009. Les deux recommandations remontant à 2004-2005 ont trait aux soldes interfonds entre l'UNOPS et le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies, l'UNOPS s'efforçant d'obtenir que les autres organismes des Nations Unies approuvent la comptabilisation de ces soldes en pertes. Un solde interfonds de 18 millions de dollars fait toujours l'objet d'un différend entre le PNUD et l'UNOPS.

Figure II.I

Répartition chronologique des recommandations de l'exercice précédent qui n'ont été mises en œuvre que partiellement ou ne l'ont pas été du tout



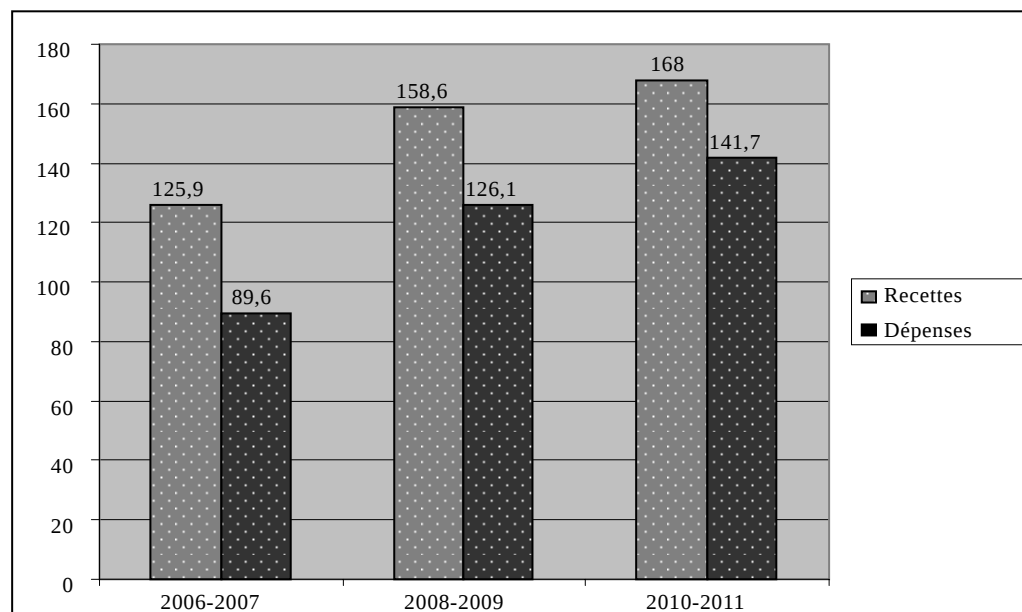
2. Aperçu de la situation financière

14. Le montant total des recettes de l'exercice considéré s'est élevé à 168 millions de dollars et celui des dépenses à 141,5 millions, d'où un excédent de 26,5 millions de dollars. Les chiffres correspondants des exercices 2006-2007 et 2008-2009 sont donnés dans la figure II.II.

Figure II.II

Évolution comparée des recettes et des dépenses

(En millions de dollars des États-Unis)



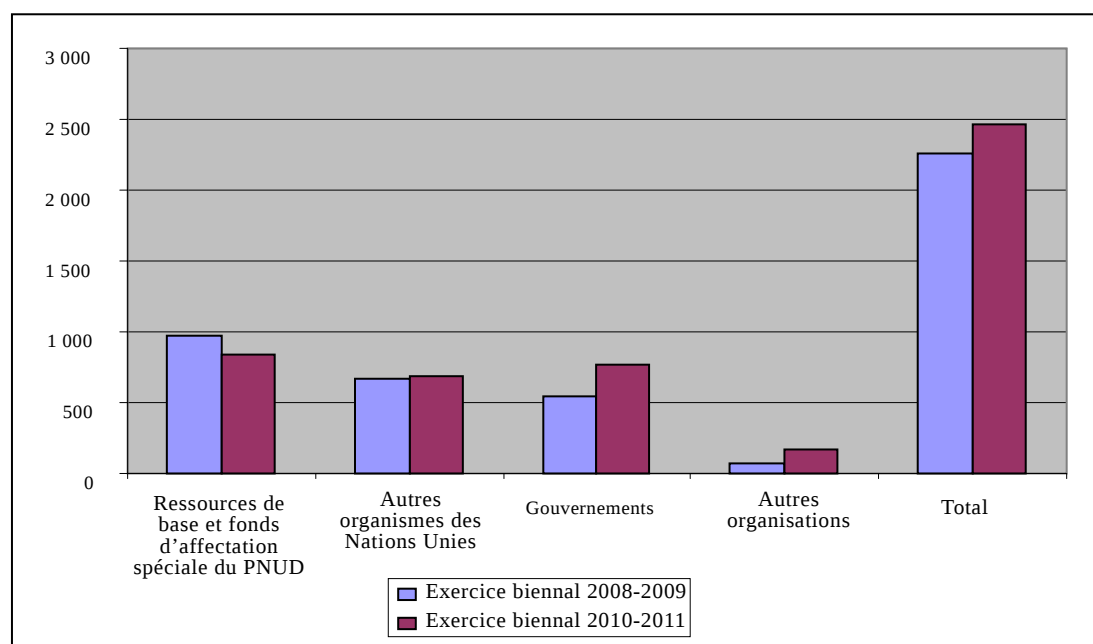
15. L'augmentation des dépenses d'un montant de 15,6 millions (12 %) s'explique par la hausse des dépenses de personnel, essentiellement imputable au reclassement de postes et au versement de primes au mérite pendant l'exercice biennal.

Total des services d'appui et des commissions

16. Le total des services d'appui et des commissions facturés par l'UNOPS a augmenté de 19 %, passant de 112,2 millions de dollars pendant l'exercice 2008-2009 à 133,06 millions pendant l'exercice 2010-2011 (voir fig. II.III). Le niveau global des activités a augmenté de 9 % passant de 2,3 milliards de dollars pour l'exercice biennal 2008-2009 à 2,5 milliards de dollars pour 2010-2011, mais la marge moyenne globale de recouvrement des coûts est restée relativement constante par rapport à l'exercice précédent.

Figure II.III

Niveau global des activités pour les exercices 2008-2009 et 2010-2011



Évolution du recouvrement des coûts

17. Dans son précédent rapport (A/65/5/Add.10, chap. II, par. 38), le Comité avait noté que le pourcentage perçu à titre de commissions par l'UNOPS sur son portefeuille de projets ne cessait de diminuer. Le Comité a calculé la marge moyenne de recouvrement des coûts (services d'appui et commissions/dépenses consacrées aux projets) et constaté qu'elle est restée relativement stable pour les exercices 2010-2011 et 2008-2009, à 5,7 % et 5,3 % respectivement.

18. Le montant total de l'actif de l'UNOPS est passé de 747,6 millions de dollars en 2009 à 999 millions de dollars au 31 décembre 2011, essentiellement grâce aux contributions versées au titre de projets futurs, qui sont passées de 424,7 millions à 663,6 millions de dollars. Sa situation de trésorerie s'est considérablement

améliorée non seulement grâce aux contributions reçues à l'avance mais aussi parce que pendant l'exercice biennal, le PNUD a réglé son solde interfonds créditeur avec l'UNOPS, d'un montant de 258,3 millions de dollars.

19. À voir son ratio de solvabilité (actif/passif), l'UNOPS est dans une situation stable, puisqu'il dispose de 1,07 dollar (1,06 dollar en 2009) pour régler chaque dollar de dette à la date d'échéance de son remboursement. Les réserves de l'UNOPS sont d'un montant total de 63,3 millions de dollars, soit bien au-delà du niveau fixé par son Conseil d'administration, d'un montant de 48,4 millions de dollars, soit 4 % de la moyenne mobile des dépenses d'administration et des dépenses relatives aux projets des trois années précédentes.

3. Contrôles de gestion financière

20. L'UNOPS a principalement pour rôle de fournir des services aux organismes des Nations Unies dans les domaines de la passation et de la gestion des marchés, ainsi que des travaux de génie civil et du développement de l'infrastructure matérielle, y compris en ce qui concerne les activités de renforcement des capacités. Ses programmes sont généralement financés à l'avance au moyen de contributions. L'UNOPS est tenu de gérer ses programmes dans la limite des fonds qu'il reçoit des donateurs ou, dans certains cas, des annonces de contribution. L'administration de l'UNOPS doit donc s'assurer non seulement que l'organisation dispose des fonds nécessaires pour obtenir les réalisations escomptées par les donateurs mais aussi qu'elle tire des transactions les commissions voulues pour couvrir ses propres dépenses de fonctionnement.

Contrôle financier des projets

21. Au 31 décembre 2011, l'UNOPS avait inscrit 663 millions de dollars dans ses comptes sous forme de contributions reçues d'avance, contre 424,7 millions en 2009.

22. Dans son précédent rapport (A/65/5/Add.10, chap. II, par. 60), le Comité a noté que l'UNOPS n'était pas à même de déterminer si certains des soldes inclus dans les contributions reçues d'avance correspondaient à des soldes créditeurs ou de potentiels dépassements de budget. Le Comité a recommandé que l'UNOPS se dote de contrôles et d'états qui permettent de faire la distinction entre les soldes créditeurs et les soldes débiteurs relatifs aux projets et les soldes qui correspondent à des dépassements (ibid., par. 64).

23. Lors de son examen du compte des contributions reçues d'avance pour l'exercice considéré, le Comité a constaté la persistance des pratiques inadéquates ci-après pour ce qui est de la gestion des opérations inscrites dans les comptes (voir ci-après) :

Projets exécutés en l'absence de fonds reçus à cet effet

24. Les pratiques de financement à l'avance auxquelles a recours l'UNOPS lui permettent d'effectuer des dépenses au titre de certains projets avant d'avoir reçu des fonds de la part des donateurs, principalement dans le cadre d'achats pour le compte de tiers et de projets exécutés selon des modalités de financement différé. Toutefois, l'UNOPS a, pour certains projets, effectué des dépenses au titre de contributions reçues d'avance alors qu'il n'avait pas perçu les liquidités ou

contributions correspondantes. Ces activités, représentant un montant de 6,51 millions de dollars, devraient être comptabilisées comme des soldes à recevoir.

25. La comptabilisation de ces activités à la rubrique Contributions reçues d'avance ne rend pas compte clairement de la situation et de celle des comptes débiteurs. Elle empêche aussi l'administration d'identifier et de suivre séparément les activités qui ont été initiées sans les financements nécessaires et de prendre les mesures qui s'imposent au regard des créances non acquittées. Dans les faits, l'UNOPS a recours à ses propres fonds ou à ceux correspondant à d'autres projets exécutés grâce aux mêmes sources de financement pour financer ces activités. Le Comité est d'avis que l'UNOPS pourrait mieux gérer les risques associés à sa politique de financement à l'avance s'il comptabilisait séparément les activités effectuées dans ce cadre.

Projets dont les budgets ont été dépassés

26. L'UNOPS gère certains de ces projets de manière groupée à partir d'une même source de financement. Des budgets individuels ont été alloués aux projets en fonction des fonds disponibles pour l'ensemble d'entre eux. Le Comité a recensé des cas dans lesquels les budgets de projets individuels ont été dépassés, les dépassements étant comptabilisés en diminution des contributions reçues d'avance.

27. L'UNOPS a indiqué que dans certains cas, c'était seulement le budget d'un projet donné qui avait été dépassé et non le montant total disponible au titre de la source de financement considérée, et que c'était la raison pour laquelle les montants en question étaient comptabilisés en diminution des contributions reçues d'avance. Le Comité a toutefois noté qu'au regard des contrôles de l'UNOPS, il était possible que des dépenses supérieures au budget alloué à chaque projet et même à l'ensemble des fonds disponibles pour le groupe de projets soient effectuées.

28. L'UNOPS a constitué des provisions pour créances douteuses pour un montant de 4,3 millions de dollars liées à des projets présentant des dépassements qui avaient été comptabilisés en diminution des contributions reçues d'avance plutôt qu'en comptes débiteurs. Il importe donc que l'UNOPS comptabilise et suive séparément les montants à recevoir et les contributions reçues d'avance.

29. Le Comité a fait dans son dernier rapport des recommandations avisées, qu'il souhaite ici compléter. Le Comité examine plus loin dans le présent rapport la question des dépassements de budgets et de leur comptabilisation en pertes.

30. L'UNOPS a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce qu'il :
a) adopte un mécanisme lui permettant d'identifier et de suivre séparément les projets exécutés dans le cadre de sa politique de financement à l'avance pour qu'il puisse gérer au mieux les risques qui y sont associés; et b) comptabilise dans ses états financiers en solde à recevoir les montants correspondant aux projets qu'il exécute sans que leur financement soit en place.

31. L'UNOPS a informé le Comité qu'à l'avenir il comptabiliserait en solde à recevoir les projets financés à l'avance.

32. L'UNOPS a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce qu'il :
a) effectue des contrôles, en faisant fond sur des comptes rendus adéquats, pour suivre les projets gérés de manière groupée afin d'empêcher les dépassements

de budget; b) inscrive en solde à recevoir les projets pour lesquels les dépenses ont dépassé les fonds disponibles.

33. L'UNOPS a informé le Comité qu'il inscrirait une créance et une perte de valeur correspondante conformément aux normes IPSAS.

Comptabilisation en pertes

34. Les états financiers de l'UNOPS indiquent un montant de 37,23 millions de dollars en créances comptabilisées en pertes (contre 36,3 millions de dollars en 2009). Pendant l'exercice biennal, l'UNOPS a comptabilisé en pertes un montant de 13,2 millions de dollars (contre 22 millions de dollars en 2009). Étant donné que le taux de recouvrement des coûts à l'UNOPS est de 5,7 %, il a fallu à l'UNOPS fournir des services pour un montant de 230 millions de dollars (contre 416 millions de dollars en 2009) pour couvrir ces pertes et profits. Le Comité a noté que la plupart des montants comptabilisés en pertes par l'UNOPS ont trait à des projets ou des activités de gestion pour lesquels l'UNOPS : a) a dépassé le niveau de dépenses prévu; b) ne parvient pas à collecter de fonds auprès des donateurs mais a d'ores et déjà effectué des dépenses; ou c) ne dispose pas des documents nécessaires pour obtenir le recouvrement de ses dépenses.

35. Le Comité note que les montants comptabilisés en pertes et profits dans les états financiers de l'UNOPS sont à la baisse et que certains d'entre eux remontent à longtemps, mais il s'inquiète que leur niveau reste important, symptôme de pratiques de gestion inadéquates ou peu efficaces.

4. Gestion des programmes et des projets

36. L'UNOPS fournit la majorité de ses services dans le cadre des projets qu'il exécute et il a donc au fil des ans opéré une distinction qui lui permet d'attirer des fonds pour ses projets en venant compléter les activités d'exécution d'autres entités des Nations Unies. Dans ses précédents rapports, le Comité a souligné les défis opérationnels auxquels se heurte l'UNOPS en matière de gestion de ses projets, où il a constaté des retards d'exécution, des dépassements de budget et des lacunes au niveau du contrôle.

37. Lors de ses visites dans les bureaux extérieurs pendant l'exercice biennal, le Comité a constaté une certaine amélioration de la situation en ce qui concerne la gestion des projets. Il a aussi noté qu'en juin 2011, l'UNOPS était devenue la première entité des Nations Unies à obtenir la certification ISO 9001¹ pour ses systèmes de gestion mondiaux. Le fait que l'UNOPS se soit engagé à aligner ses processus sur les normes ISO est bien le signe qu'il entend soumettre ses opérations à la plus grande exigence de qualité.

38. Prenant note de cette certification, le Comité a examiné les procédures de planification, d'acceptation et d'exécution des projets, les dépenses auxquelles ils donnaient lieu et les procédures de clôture dans les centres d'opération ainsi qu'au siège.

¹ Les normes ISO 9000 ont trait aux systèmes de gestion de la qualité et sont conçues pour aider les organisations à s'assurer qu'elles satisfont les besoins de leurs clients et des parties concernées.

Processus d'approbation des projets

39. L'UNOPS exécute des projets de développement au nom d'un large éventail de partenaires en des endroits du monde où la situation est des plus difficile, qu'il s'agisse de construire des écoles, de mener des activités de déminage ou de former des enseignants. Il offre dans ce cadre toute une gamme de services et de projets à ses partenaires. Loin de ses objectifs liés à des perspectives de profit, l'UNOPS court parfois le risque d'accepter des projets à la limite de son mandat et de son champ d'activité.

40. Le Directeur exécutif de l'UNOPS délègue le plus souvent la procédure d'acceptation de ses projets aux directeurs régionaux, même s'il doit donner son aval pour les projets à hauts risques. L'UNOPS a créé un comité d'acceptation des engagements chargé de superviser la procédure d'approbation des projets. L'UNOPS dispose aussi d'un mécanisme lui permettant d'enregistrer toutes les informations sur les projets futurs, de leur première ébauche à la signature des accords d'exécution.

41. Lors de son examen du processus en vigueur, le Comité a constaté que le Comité d'acceptation des engagements examine les projets, mais seulement ceux qui lui sont soumis, voire même lorsqu'ils ont déjà été lancés (c'est-à-dire de manière passive ou à contrecoup). Il est donc essentiellement un organe de ratification, sans le pouvoir d'annuler les contrats constituant des violations des règles et directives en vigueur.

42. L'UNOPS a informé le Comité qu'il conduit des études préliminaires pour chaque projet potentiel et qu'il entend formaliser le processus en améliorant son système de gestion de projets pour qu'en cas de risques importants, des examens détaillés soient systématiquement menés. Le Comité est d'avis qu'une approche formalisée de reconnaissance des risques permettra à l'UNOPS d'axer son attention sur les domaines présentant des risques plus importants pour lui avant que les projets ne soient lancés.

43. L'UNOPS a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce qu'il procède à un examen officiel des risques présentés par les projets avant que ceux-ci ne soient acceptés et lancés.

44. L'UNOPS a informé le Comité qu'il avait déjà mis en place des processus et procédures de contrôle pour remédier aux lacunes en adoptant un nouveau mécanisme de gestion des projets permettant d'évaluer les risques et de soumettre au besoin les projets à un examen plus détaillé et à l'aval de plus hautes autorités.

Clôture des projets

45. Dans son précédent rapport (A/65/5/Add.10, chap. II, par. 171), le Comité s'est inquiété du retard pris dans la clôture des projets et recommandé que l'UNOPS se fixe un bref délai pour traiter l'arriéré des projets à clôturer et réexamine l'opportunité d'un délai de 18 mois pour la clôture des projets (ibid., par. 172 et 173).

46. Le Comité a étudié l'examen trimestriel de la qualité effectué par l'UNOPS au 31 décembre 2011 et noté que 116 projets (contre 233 en 2009) n'avaient pas été clôturés sur le plan opérationnel dans les 18 mois et que 57 (contre 183 en 2009) n'avaient pas été clôturés sur le plan financier. Ce retard est symptomatique de

l'insuffisance des contrôles effectués en ce qui concerne la gestion des projets et provoque des situations dans lesquelles les excédents de fonds ne sont pas restitués aux donateurs à temps et où les comptabilisations en pertes qui pourraient s'imposer ne peuvent pas être identifiées et effectuées à temps.

47. Le Comité s'est aussi dit préoccupé par la fiabilité des examens trimestriels menés par l'UNOPS dans la mesure où certains projets étaient à mauvais escient classés comme étant en cours alors qu'ils ne l'étaient pas et inversement. L'UNOPS a reconnu l'importance de la clôture des projets et précisé qu'il avait pris des mesures pour améliorer la rapidité et la qualité de ce processus et mieux définir les responsabilités à cet égard tant sur le plan opérationnel que sur le plan financier. Il a informé le Comité qu'il avait clôturé plus de 500 vieux projets pendant l'exercice biennal 2010-2011. Mieux, depuis le quatrième trimestre de 2011, il était à même de calculer les intérêts sur les fonds des projets indépendamment du PNUD, ce qui par le passé avait pu retarder la clôture des projets. Ce nouveau mécanisme indépendant de calcul des intérêts de l'UNOPS est d'ores et déjà en place et devrait accélérer considérablement le processus de clôture financière des projets.

48. Le Comité renouvelle sa recommandation tendant à ce que l'UNOPS a) tire des leçons des projets en cours et envisage d'adopter des mesures pour clôturer les projets dans les délais prévus; et b) traite l'arriéré des projets à clôturer.

49. L'UNOPS a accepté la recommandation du Comité de faire en sorte que le statut des projets soit régulièrement suivi et correctement noté dans le système Atlas.

50. L'UNOPS a informé le Comité qu'il a déjà mis en place des processus et mécanismes de contrôle pour suivre le statut d'avancement des projets dans le système Atlas.

Retard pris dans l'exécution des projets

51. Dans son précédent rapport (A/65/5/Add.10, chap. II), le Comité a indiqué que les centres d'opérations de l'UNOPS prolongeaient fréquemment la durée des projets. Pendant l'exercice considéré, le Comité a noté que d'importants retards avaient été pris dans l'application des projets au Centre d'opérations de la République démocratique du Congo. D'après l'examen mené par le Comité, certains de ces retards sont imputables à l'incapacité de l'UNOPS de suivre et gérer correctement les activités de ses sous-traitants.

52. Le Comité reconnaît que le contexte dans lequel le Centre d'opérations de la République démocratique du Congo opère est particulièrement difficile, mais il estime toutefois que les pratiques de l'UNOPS devraient être adaptées aux zones à risques importants afin de les minimiser. Le Comité estime, bien que ces conclusions sur les retards pris dans l'exécution des projets ne concernaient que le Centre d'opérations de la République démocratique du Congo pendant l'exercice biennal, que d'importantes leçons peuvent être tirées de situations comparables pour promouvoir l'adoption des meilleures pratiques dans les contextes très risqués. Le Comité n'a rien vu lui permettant de penser qu'il existait une approche de gestion axée sur les risques assurant l'offre d'un contrôle et d'un soutien adéquats aux centres opérant dans des contextes particulièrement délicats.

53. **Le Comité recommande à l'UNOPS de mieux superviser les opérations du Centre d'opérations de la République démocratique du Congo pour l'aider à surmonter les obstacles l'empêchant de mener à bien ses projets dans les délais prévus.**

54. **Le Comité recommande également à l'UNOPS d'examiner l'adéquation de la supervision des activités des centres opérant dans des contextes à hauts risques, ainsi que le soutien apporté à ces centres.**

55. L'UNOPS a informé le Comité qu'il avait amélioré ses contrôles en adoptant un processus d'assurance trimestrielle de la qualité en ligne pour chaque projet, et que cela lui permettrait de remédier aux problèmes de la qualité des données et de la bonne exécution des projets selon les délais et les budgets impartis. Le processus d'assurance trimestrielle de la qualité garantira le niveau de supervision et de contrôle voulu pour remédier à ce type de problèmes opérationnels en temps opportun.

5. Soldes interfonds

Soldes interfonds entre l'UNOPS et le PNUD

56. L'UNOPS entretient depuis longtemps des relations avec le PNUD et au 31 décembre 2011, le montant total de ses activités financées par le PNUD s'établissait à 842,6 millions de dollars (976,3 millions de dollars en 2009) et il avait pu ainsi générer un montant de 41,5 millions de dollars en honoraires. Les opérations entre l'UNOPS et le PNUD sont effectuées dans le cadre du progiciel commun de gestion intégré (Atlas), l'UNOPS exécutant des activités au nom du PNUD dans le cadre de certains projets. Le PNUD fournit pour sa part plusieurs services administratifs à l'UNOPS, notamment des services de trésorerie et des services informatiques, la plupart du temps sur le terrain.

57. Dans son précédent rapport (A/65/5/Add.10, chap. II, par. 79), le Comité a noté qu'il existait toujours des différends entre l'UNOPS et le PNUD sur la question des soldes interfonds non réglés. Pendant l'exercice biennal, le Comité a comparé les montants inscrits par l'UNOPS et le PNUD dans leurs états financiers respectifs et observé des écarts. Il a noté qu'il existait un écart de 49,01 millions de dollars entre le montant inscrit par l'UNOPS et celui initialement donné par le PNUD, imputable à une entrée erronée du PNUD concernant l'accord de service de gestion, qu'il a par la suite corrigé dans ses états financiers.

58. Le Comité a noté que les deux organismes ont eu des échanges dans le cadre du processus de clôture des comptes. Mais les confirmations officielles nécessaires n'ont pas été obtenues dans les temps pour permettre de réconcilier les écarts puisqu'ils n'ont pas tous été réglés ou repérés.

Écart résiduel hérité d'exercices antérieurs

59. Le Comité a noté la persistance d'un écart résiduel de 18 millions de dollars remontant à plusieurs années pour lequel ni l'UNOPS ni le PNUD ne disposent de documents justifiant le recouvrement des sommes en question. Le Comité a noté que l'UNOPS a ouvert des crédits correspondant à ces montants et que ses comptes ne sont donc pas affectés, sans que toutefois la question soit réglée.

*Écart causé par des opérations au titre de l'accord
relatif aux services de gestion*

60. La correction apportée au titre de l'accord relatif aux services de gestion s'explique par le fait que l'UNOPS avait codifié de manière erronée et signalé au PNUD des transactions représentant un montant de 24,5 millions de dollars. L'UNOPS a fait part de cette correction au PNUD, mais celui-ci n'a pas enregistré correctement les transactions dans sa propre comptabilité. L'impact net pour l'UNOPS pour l'exercice biennal 2008-2009 représente un montant de 20,6 millions de dollars par suite d'une erreur de classement d'une contribution reçue d'avance et de soldes interfonds bien qu'il n'y ait aucun impact sur l'exercice 2010-2011 puisque le montant a été ajusté avant d'être porté à l'attention du PNUD.

61. Le Comité est préoccupé par l'efficacité des procédures de contrôle et d'enregistrement des arrangements relatifs aux services de gestion avec le PNUD, étant donné notamment que a) ces contrôles n'ont pas permis de repérer à temps les erreurs ni d'empêcher qu'elles ne soient commises; b) le processus n'a cours qu'une fois par an; et c) les soumissions entre le PNUD et l'UNOPS sont faites au moyen de fichiers électroniques, système qui les expose tous deux à des risques d'erreurs.

62. L'UNOPS s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il règle les différends qui l'opposent au PNUD concernant les soldes interfonds.

63. L'UNOPS a informé le Comité qu'il comptait que la question serait réglée avant la fin de 2012.

64. L'UNOPS a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce qu'il a) renforce ses mesures de contrôle des projets liés aux accords relatifs aux services de gestion pour déceler les erreurs de codification et autres erreurs à temps; et b) obtienne confirmation des montants non régularisés de la part du PNUD avant la clôture de ses comptes pour être sûr de repérer d'éventuels écarts.

65. L'UNOPS a informé le Comité qu'il prendra les mesures de contrôle voulues pour empêcher les erreurs de codification et de signalement des transactions interfonds au PNUD. Par ailleurs, en cas d'erreur, des contrôles seraient mis en place pour permettre de les repérer à temps et d'obtenir confirmation des montants interfonds avant la finalisation de la comptabilité de 2012.

Soldes interfonds entre l'UNOPS et d'autres organismes des Nations Unies

66. Dans son précédent rapport (A/65/5/Add.10, chap. II, par. 89), le Comité a noté qu'il y avait des divergences non réglées remontant à plusieurs exercices. Le Comité a recommandé que l'UNOPS continue à suivre les divergences concernant les soldes interfonds et s'attache à régler les divergences datant d'exercices antérieurs avec les entités des Nations Unies concernées.

67. Pendant l'exercice considéré, l'UNOPS a cessé de faire des opérations avec d'autres organismes des Nations Unies au moyen du compte interfonds et s'est limité avec eux à des transactions numéraires. Toutefois le Comité a noté qu'il y avait toujours un montant de 1,3 million de dollars en créances interfonds remontant à l'exercice biennal 2006-2007. L'UNOPS a informé le Comité qu'il avait demandé à son comité pour les contrats et les acquisitions au siège de comptabiliser ce

montant en pertes après qu'il a échoué dans tous ses efforts pour recouvrer les sommes. Il a ouvert un crédit d'un montant correspondant dans ses états financiers.

6. Gestion financière

États financiers

68. En vertu du règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS, le Directeur exécutif doit établir des états financiers fidèles conformément au cadre de comptabilisation retenu. L'UNOPS doit donc disposer d'un processus adéquat pour lui permettre de s'acquitter efficacement de cette responsabilité.

69. Lors de son examen des états financiers de l'UNOPS pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, le Comité a repéré des éléments qui n'étaient pas correctement comptabilisés. Le Comité considère que ces éléments, en eux-mêmes et pris ensemble, n'ont pas d'incidence significative :

a) Le Comité a repéré des cas dans lesquels l'UNOPS a inscrit des crédits ou autorisations pour dettes douteuses d'un montant supérieur aux soldes débiteurs, ce qui entraînerait des montants réalisables nets négatifs. Il s'agit notamment d'un solde d'un montant de 798 779 dollars sur un compte bancaire soudanais qui présentait des difficultés financières : l'UNOPS a ouvert un crédit d'un montant de 827 823 dollars, soit un montant non réalisé de 29 044 dollars;

b) Au total, l'UNOPS a ouvert des crédits d'un montant de 37,23 millions de dollars au titre des dettes douteuses, mais ces crédits (autorisations) n'ont pas été imputés aux créances correspondantes comme ce doit être le cas pour un compte de contrepartie d'actifs. Ces crédits comprenaient également un montant de 1 million de dollars correspondant au versement de primes au mérite et un montant de 4,29 millions de dollars correspondant à une plainte formée contre l'UNOPS par un de ses fournisseurs. Dans les deux cas, ces montants ne remplissaient pas les critères prévus pour justifier l'ouverture d'un crédit pour dettes douteuses. Le montant de 4,29 millions de dollars aurait dû être comptabilisé comme un engagement au montant et à l'échéance encore incertains et celui de 1 million de dollars aurait dû l'être comme une dépense effective.

70. L'UNOPS a informé le Comité qu'il comptabiliserait séparément ce type d'entrées à l'avenir.

71. L'UNOPS a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce qu'il examine son processus d'établissement des états financiers pour pallier les lacunes repérées par le Comité.

72. L'UNOPS a informé le Comité que, conformément aux normes IPSAS, il veillerait à ce que les soldes des comptes soient correctement comptabilisés et consignés séparément entre dépréciations de créances et provisions pour risques.

7. Passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public : progrès accomplis

73. Après examen des rapports du Comité pour l'exercice biennal 2008-2009, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé dans son rapport que le Comité fasse rapport une fois par an sur l'état d'avancement du passage aux normes IPSAS (A/65/498, par. 19). Cette recommandation a été

approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/243. Pour y donner suite, le Comité a examiné en mars 2011 l'application des normes IPSAS par l'UNOPS et adressé une lettre à l'administration dans laquelle il lui présentait des conclusions détaillées assorties de ses recommandations à ce stade.

74. Après examen de la situation au mois de mai 2012, le Comité a estimé que l'UNOPS était sur la bonne voie par rapport à son plan d'application des normes IPSAS, auxquelles il était passé le 1^{er} janvier 2012. L'UNOPS a organisé la migration de toutes ses données sur les immobilisations corporelles dans un module de gestion et mené à bien la configuration et l'adaptation du système Atlas.

75. Le Comité a noté que des progrès avaient été accomplis dans le passage aux normes IPSAS, mais que certains points risquaient de poser problème :

a) Le plan d'application des normes IPSAS de l'UNOPS ne tenait compte d'aucune activité ou processus après le 1^{er} janvier 2012, pour apurer tous les anciens soldes;

b) Le Comité est préoccupé par les lacunes observées au niveau de la gestion des actifs et de celle des congés comme indiqué ailleurs dans le présent rapport. Si l'on n'y remédie pas, cette situation nuira à la précision et à l'exactitude des soldes d'ouverture correspondants.

76. Le Comité estime que les domaines qu'il a identifiés gardent toute leur importance pour permettre à l'UNOPS d'atteindre les objectifs fixés et de tirer le meilleur parti possible de l'application des normes IPSAS.

77. Le Comité recommande à l'UNOPS de mettre au point des stratégies efficaces dans les domaines voulus en rapport à son application des normes IPSAS.

8. Prestations liées à la cessation de service, y compris l'assurance maladie

78. Dans sa résolution 64/241, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer de valider le montant des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et de présenter les résultats obtenus, vérifiés par le Comité des commissaires aux comptes, dans le rapport qu'il lui présenterait à sa soixante-septième session.

79. Le montant cumulatif des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service qui figure dans les états financiers de l'UNOPS pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 est égal à 26,4 millions de dollars (contre 16,8 millions pour l'exercice clos le 31 décembre 2009), dont 18,3 millions pour l'assurance maladie après la cessation de service, 3,6 millions pour les primes de rapatriement, 3,2 millions pour les indemnités de départ et de licenciement et 1,4 million pour les jours de congés accumulés.

80. Le Comité a noté que le montant cumulatif des engagements de l'UNOPS au titre des prestations liées à la cessation de service ne concernait que les fonctionnaires émergeant au budget de gestion. Le montant des engagements concernant les agents dont le poste est financé par les fonds affectés aux projets (estimé par évaluation actuarielle à 34,1 millions de dollars) est indiqué dans les notes relatives aux états financiers. Ce montant n'a pas été comptabilisé dans l'état de l'actif et du passif comme provision au titre des engagements.

81. Les normes comptables du système des Nations Unies autorisent deux modes de comptabilisation des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service, qui peuvent être présentés soit dans l'état de l'actif et du passif soit dans les notes relatives aux états financiers, selon les conventions de l'organisation concernée. Le Comité note cependant que cette alternative se traduit par un manque de cohérence et de transparence.

82. Le Comité est conscient du fait que la prise en compte de l'ensemble des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service, y compris celles dues au personnel de projet, aura pour effet de réduire les réserves opérationnelles nettes de l'UNOPS, en les ramenant de 63 261 millions à 32,7 millions de dollars, c'est-à-dire à un niveau inférieur au montant de 48,4 millions de dollars fixé par le Conseil d'administration.

83. L'UNOPS a souscrit à la recommandation du Comité tenant à ce qu'il constate l'intégralité de ses engagements au titre des prestations liées à la cessation de service et les comptabilise en charges lorsqu'il appliquera les normes IPSAS.

84. L'UNOPS a fait savoir au Comité qu'il inscrirait au passif l'ensemble de ses engagements au titre des prestations liées à la cessation de service dans les états financiers de 2012.

Engagements au titre des congés

85. Dans son précédent rapport (A/65/5/Add.10, chap. II, par. 110), le Comité a estimé que le mode de calcul de l'engagement au titre des jours de congé accumulés, qui reposait sur des hypothèses actuarielles, n'était pas conforme aux normes IPSAS car il tenait compte des jours de congé qui seraient accumulés à l'avenir et faisait intervenir un taux d'actualisation. Il a recommandé que l'UNOPS envisage de réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des congés annuels lorsqu'il mettrait en œuvre les normes IPSAS.

86. Le Comité a noté que l'UNOPS continuait de calculer ses engagements au titre des congés annuels en se fondant sur une évaluation actuarielle. La norme IPSAS 25 a été révisée et stipule désormais que les congés annuels peuvent être considérés comme un avantage à court terme ou à long terme. Le Comité reste d'avis que le calcul des engagements au titre des congés au moyen d'une évaluation actuarielle a pour effet de sous-estimer ces engagements car cette méthode ne prend pas en compte les jours de congé qui seront pris mais seulement les jours de congé accumulés qui seront payés lors du départ à la retraite. Les jours de congé sont alors uniquement considérés comme un avantage à long terme.

87. Le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique s'est également penché sur la question et considère que les congés comprennent à la fois une composante à court terme et une composante à long terme. Le Comité n'ignore pas que le calcul des engagements au titre des congés au moyen d'une évaluation actuarielle est une question qui concerne tous les organismes des Nations Unies et s'entretiendra avec eux de cette question.

88. Le Comité recommande de nouveau à l'UNOPS d'envisager de réviser sa méthode d'estimation de la valeur des engagements au titre des congés annuels lorsqu'il mettra en œuvre les normes IPSAS.

89. L'UNOPS a fait savoir au Comité qu'il consulterait d'autres organismes des Nations Unies et harmoniserait avec eux sa méthode d'évaluation des engagements au titre des congés annuels.

9. Budgétisation et gestion axées sur les résultats

90. Un budget est un instrument important qui permet de veiller à l'allocation adéquate des ressources. La budgétisation axée sur les résultats est une méthode d'élaboration des budgets-programmes dans laquelle : a) la formulation des programmes se fonde sur une série d'objectifs et de résultats escomptés prédéterminés; b) les résultats escomptés sont tirés des produits et liés à ceux-ci; et c) les résultats effectifs sont mesurés en fonction des objectifs et des indicateurs de résultats. Elle repose sur un cadre logique formulé de telle sorte que les résultats escomptés soient précis, quantifiables, atteignables, réalistes et assortis d'échéances.

91. Dans le budget approuvé de l'exercice 2010-2011, l'UNOPS compte 16 fonctions stratégiques. Un indicateur de résultats est défini pour chaque fonction, y compris pour celles qui comprennent plusieurs objectifs. L'affectation d'un seul indicateur à plusieurs objectifs ne permet pas de tenir dûment compte des activités et objectifs à atteindre pour chaque fonction. L'UNOPS a fait savoir au Comité que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait soulevé la question. Il avait depuis lors apporté les modifications nécessaires aux indicateurs visés dans son budget d'appui de l'exercice 2012-2013.

92. Le Comité a noté que les chiffres du budget axé sur les résultats ne cadraient pas avec ceux des budgets des centres d'opérations et des budgets régionaux, qui sont contrôlés par la direction. De l'avis du Comité, cela indique que le cadre de budgétisation axée sur les résultats présenté au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale ne correspond pas à la réalité sur le terrain et que les instruments que l'organe directeur a lus et approuvés ne sont donc pas corrélés aux activités opérationnelles.

93. L'UNOPS a indiqué qu'il ne suivait ni ne contrôlait son budget selon les fonctions, ces dernières étant trop vastes et que, pour suivre les dépenses inscrites au budget axé sur les résultats, il devrait déterminer à quelles tâches les membres du personnel dont le poste était financé par le budget de gestion consacraient leurs heures de travail, outre leur participation aux fonctions et activités institutionnelles. Il rendra cependant spécifiquement compte de la budgétisation axée sur les résultats en rationalisant ce processus en fonction du budget de gestion et du tableau de bord prospectif.

94. L'UNOPS a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il revoie la conception, le contrôle et l'application de ses méthodes et outils de budgétisation axée sur les résultats de façon que les unités fonctionnelles et opérationnelles aient à obtenir des résultats précis et à justifier des ressources utilisées à cette fin.

95. L'UNOPS a fait savoir au Comité qu'il avait déjà donné suite à cette recommandation car il avait révisé et amélioré l'organisation de son cadre de gestion axée sur les résultats lors de la présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice 2012-2013. Par ailleurs, dans le cadre de l'examen à mi-parcours de son plan stratégique pour 2010-2013, il a procédé à un examen approfondi de tous les indicateurs de résultats, cibles et résultats associés du plan stratégique et des

prévisions budgétaires pour les exercices 2010-2011 et 2012-2013, y compris les nouveaux indicateurs de résultats établis dans le cadre d'accords portant sur les objectifs internes, dans l'objectif de faire en sorte que les administrateurs concernés aient à rendre compte des résultats obtenus.

10. Gestion des achats et des marchés

96. L'UNOPS est investi d'une fonction de centralisation des achats au sein du système des Nations Unies. Il achète des biens et services et en assure la livraison ou la prestation et est chargé de l'exécution de projets dans des secteurs tels que l'éducation, les élections, l'environnement, la gouvernance, la santé, la lutte antimines et les travaux publics. Ces achats sont effectués pour le compte d'organismes des Nations Unies, de gouvernements, d'organismes intergouvernementaux, d'institutions financières internationales et d'organisations non gouvernementales.

97. L'UNOPS a fait savoir qu'il avait récemment obtenu la certification de l'Institut agréé des achats et des approvisionnements dans le domaine des politiques et procédures d'achats. Le Comité considère qu'un examen indépendant des procédures de passation de marché de l'UNOPS est utile et qu'il s'agit là d'un progrès.

98. Au cours de l'examen des activités d'achat de l'UNOPS, le Comité a relevé les défaillances suivantes sur le terrain :

a) Les évaluations des fournisseurs constituent un dispositif de contrôle essentiel de la fonction achats qui permet de veiller à ce que l'UNOPS continue de ne faire appel qu'aux fournisseurs dont les prestations sont de qualité et d'un prix raisonnable. Lors de la vérification intermédiaire de 2010, le Comité a relevé que les fournisseurs n'étaient pas systématiquement évalués. L'UNOPS a cependant commencé à le faire en 2011, comme suite à ses recommandations;

b) Bien qu'elles soient autorisées à titre exceptionnel, en application de la règle 118.05 du règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNOPS, les dérogations à la procédure officielle d'appel à la concurrence ne permettent pas de tirer parti des avantages que présente une véritable mise en concurrence des prestataires de services. L'UNOPS a tenu une liste des dérogations soumises au Comité des marchés et des achats du siège mais ne dispose pas de liste des dérogations soumises aux divers comités locaux des marchés et des achats qui permettrait de contrôler la fréquence de cette pratique à l'échelle locale. En outre, il ressort de la liste des dérogations approuvées par le Comité des marchés et des achats du siège que 248 contrats d'une valeur totale de 305,9 millions de dollars ont été accordés au cours de l'exercice considéré sans avoir fait l'objet de procédure officielle d'appel à la concurrence;

c) Le Comité a relevé d'importants dysfonctionnements lors de l'examen des procédures de passation de marchés du Centre d'opérations de l'UNOPS en République démocratique du Congo. Bien que ce constat ne porte que sur ce centre, le Comité juge très probable que d'autres centres de l'UNOPS considérés comme présentant des risques élevés en la matière soient dans la même situation;

d) Le Comité a constaté qu'il était arrivé plusieurs fois, au Centre d'opérations de l'UNOPS en République démocratique du Congo, qu'une commande portant sur l'achat d'un seul produit auprès d'un seul fournisseur pour un

montant supérieur à la limite autorisée pour la délégation de pouvoirs soit fractionnée de façon à faire l'objet de plusieurs bons de commande, l'objectif étant d'accélérer la procédure d'achat et de ne pas avoir à la soumettre à l'examen du comité local des achats.

99. **L'UNOPS a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il :**
a) tienne des registres centraux des dérogations approuvées par les comités locaux des marchés et des achats; et b) suive et analyse l'évolution des dérogations signalées et en rende compte au moins une fois par an à la direction afin de déterminer si ces dérogations sont le signe de dysfonctionnements profonds de la fonction achats.

100. **L'UNOPS a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il se dote de procédures d'examen des bons de commande qui permettent de détecter d'éventuels fractionnements de commande.**

101. L'UNOPS a fait savoir au Comité qu'il tiendrait dûment compte de cette recommandation et prendrait les mesures nécessaires pour y donner suite.

11. Gestion des biens durables

102. Les biens durables sont définis, selon les conventions comptables de l'UNOPS, comme les biens dont le prix unitaire à l'achat est égal ou supérieur à 2 500 dollars et dont la vie utile est de trois ans au moins. Comme il est indiqué dans la note 18 relative aux états financiers, la valeur de ces biens au 31 décembre 2011 s'établissait à 10,5 millions de dollars, soit une légère variation par rapport aux 10,6 millions de dollars de l'exercice précédent.

103. Dans son précédent rapport (A/65/5/Add.10, chap. II, par. 280 à 325), le Comité a relevé un certain nombre de lacunes dans la gestion des actifs, concernant notamment les registres de biens durables et les procédures d'inventaire physique.

104. Le Comité a constaté que la tenue des registres de biens durables s'était progressivement améliorée. Bien qu'il s'agisse d'erreurs sans conséquence, le Comité a de nouveau noté des inexactitudes dans ces registres, les prix, l'emplacement et le numéro d'identification de certains biens étant incorrects. Le Comité a également noté que le Centre d'opérations en République démocratique du Congo n'avait pas suivi les conventions comptables de l'UNOPS et ne faisait pas figurer dans son registre les biens initialement destinés aux projets qui avaient été ensuite affectés à des fonctions de gestion.

Manque de cohérence des procédures d'attestation d'inventaire

105. Le Comité a noté un manque de cohérence dans les méthodes d'inventaire de l'état des biens suivies par les différents bureaux de l'UNOPS lors de l'attestation de fin d'année. Ainsi : a) les centres n'indiquaient pas tous dans leur registre l'état des biens; b) le registre consolidé des biens durables de l'UNOPS ne comportait aucune information sur l'état des biens; et c) des biens considérés comme manquants sur les relevés d'inventaire figuraient encore dans certains registres au 31 décembre 2011.

106. L'inexactitude des registres nuit à la bonne gestion des biens. Ces erreurs risquent également de se répercuter sur les soldes d'ouverture qui seront établis selon les normes IPSAS.

107. L'UNOPS a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il : a) rectifie les erreurs qui figuraient dans ses registres pour pouvoir comptabiliser avec exactitude les biens dont il dispose et établir des soldes d'ouverture corrects lors de l'adoption des normes IPSAS; et b) remédie au manque de cohérence du processus d'attestation d'inventaire.

108. L'UNOPS a fait savoir au Comité qu'il communiquerait à tous les bureaux extérieurs des instructions ou des directives claires sur la procédure d'attestation des biens selon les normes IPSAS et que ces instructions seraient publiées sur l'intranet pour que tous les membres du personnel participant à la procédure d'attestation y aient aisément accès.

12. Gestion des ressources humaines

109. Dans son précédent rapport (A/65/5/Add.10, chap. II, par. 331 à 333), le Comité a noté que les bureaux extérieurs de l'UNOPS établissaient manuellement les états de congé, sans se servir du système Atlas. Le Comité a recommandé à l'UNOPS de mettre au point un système informatisé comportant des mécanismes de vérification, afin de permettre à tous ses bureaux d'enregistrer et de suivre avec exactitude les données concernant les congés.

110. En octobre 2010, l'UNOPS a mis en service dans le cadre d'Atlas le système mondial de gestion des congés, qui sert à comptabiliser toutes les opérations relatives à la paie ainsi qu'aux congés, et à présenter les données qui s'y rapportent. Le Comité a cependant noté que des défaillances subsistaient dans l'ensemble de l'organisation en ce qui concerne la gestion des congés : a) les soldes de jours de congés indiqués dans les états de présence ne correspondaient pas toujours à ceux figurant dans le système; b) les opérations de comptabilisation des congés ne s'accompagnaient pas toujours des documents justificatifs ou des autorisations nécessaires; et c) des avances de congé annuel d'une durée supérieure à celle autorisée par le règlement de l'UNOPS ont été accordées à certains membres du personnel.

111. Le Comité considère que des mécanismes de vérification de la gestion des congés sont nécessaires pour éviter tout abus. L'exactitude des soldes de jours de congé sera en outre particulièrement importante quand les normes IPSAS entreront en vigueur, car les jours de congé accumulés devront figurer dans l'état de l'actif et du passif.

112. Le Comité recommande à l'UNOPS d'améliorer ses mécanismes de vérification de la gestion des congés en veillant à ce que : a) tous les octrois de congés soient approuvés et consignés dans le système avec les pièces justificatives; et b) les états des congés soient régulièrement examinés et harmonisés.

Gestion des états de paie

113. L'UNOPS a confié la gestion et le traitement des états de paie au PNUD. Cela ne signifie pas pour autant que la responsabilité de garantir l'exactitude, la validité et l'exhaustivité des opérations de paie incombe entièrement à ce dernier. Le Comité a noté qu'un fonctionnaire qui avait démissionné le 1^{er} mai 2011 avait continué de percevoir son salaire jusqu'en juillet 2011. Ce montant de 27 033 dollars versé à tort

montre que l'UNOPS ne dispose pas de mécanisme adéquat de vérification des états de paie.

114. Le Comité recommande à l'UNOPS : a) d'effectuer des vérifications mensuelles de ses états de paie afin d'en assurer l'exactitude et l'exhaustivité; et b) de surveiller et d'examiner tous les cas de cessation de service afin de faire en sorte que les membres de l'organisation qui quittent l'organisation soient rayés des états de paie dès leur départ.

13. Informatique

115. Le Comité a procédé à un examen général des dispositifs de contrôle du système Atlas au siège du PNUD. On en trouvera les conclusions dans son rapport sur les états financiers du PNUD pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 (A/67/5 Add.1).

116. Dans son précédent rapport (A/65/5 Add.10, chap. II, par. 359), le Comité a recommandé à l'UNOPS de mettre en œuvre un plan formalisé de reprise d'activité après sinistre et de continuité des opérations qui envisage tous les types de sinistres susceptibles d'avoir une incidence sur les activités informatiques mais aussi sur les utilisateurs en aval.

117. Le Groupe de l'audit interne et des investigations a constaté que quatre centres d'opérations et bureaux régionaux n'avaient pas mis en œuvre de plan de reprise d'activité après sinistre et de continuité des opérations, ce qui montre que la recommandation du Comité n'avait pas été intégralement appliquée.

118. Le Comité recommande de nouveau à l'UNOPS d'adopter officiellement un plan de reprise d'activité après sinistre et de continuité des opérations qui englobe tous les types de sinistres ayant une incidence tant sur les processus de traitement de l'information que sur les fonctions intéressant les utilisateurs en aval.

14. Gouvernance et fonction d'audit interne

Comité d'audit

119. La gouvernance peut se définir comme la combinaison des processus et structures mis en place par une organisation pour élaborer, diriger, gérer et surveiller les activités qu'elle mène en vue d'atteindre ses objectifs. Le contrôle fait partie intégrante du système de gouvernance car il donne l'assurance que les activités de l'organisation sont conformes aux mandats assignés par les organes délibérants et exécutées de la manière la plus efficace et la plus rationnelle; que tous les fonds sont intégralement comptabilisés et que les fonctionnaires adhèrent aux normes les plus élevées de professionnalisme, d'intégrité et de déontologie. En application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, la plupart des organisations ont établi des structures de contrôle interne et externe, qui varient cependant dans leur composition, leur mission et leurs attributions.

120. Le Comité a précédemment examiné le rôle du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit de l'UNOPS, compte tenu notamment des fonctions et du mandat révisés de ce dernier, approuvés par le Conseil d'administration en 2009. Il a conclu que le Comité consultatif n'était pas entièrement opérationnel en tant que comité d'audit et que le dispositif de gouvernance de l'organisation présentait de ce

fait des lacunes. Il a particulièrement constaté avec inquiétude que le Comité consultatif : a) n'exerçait qu'un rôle consultatif en ce qui concerne les activités du département d'audit interne; et b) n'avait pas examiné les états financiers.

121. À la suite des recommandations du Comité et compte tenu de la croissance de l'organisation, le Comité consultatif de la stratégie et de l'audit a décidé, en consultation avec le Directeur exécutif, d'établir un sous-comité consultatif de l'audit qui se consacrerait aux questions d'audit et de finance. Il est stipulé dans le mandat du sous-comité que celui-ci peut, afin de s'acquitter du rôle consultatif qui lui incombe en matière de contrôle, examiner les activités et questions relatives à l'audit interne et externe et fournir des avis à ce sujet, de sa propre initiative ou sur l'invitation du Directeur exécutif.

122. Le Comité estime qu'il est de plus en plus nécessaire de disposer d'un comité d'audit fonctionnel et dûment constitué, compte tenu en particulier du nouveau système de comptabilité lié aux normes IPSAS et du rôle de l'audit interne à l'égard des dispositifs de contrôle interne de l'organisation. Le Comité continuera d'étudier la question.

Fonction d'audit interne

123. Le Comité a organisé ses vérifications en coordination avec le Groupe de l'audit interne et des investigations afin d'éviter les chevauchements d'activités. Il a aussi examiné l'étendue de l'audit interne des activités de l'UNOPS pour déterminer dans quelle mesure il pouvait se fier aux travaux du Groupe.

124. Le Comité a noté que le Groupe avait sélectionné les domaines d'activité à contrôler en fonction de sa propre appréciation des risques. Le Groupe comptait initialement effectuer directement deux contrôles en 2011. Un contrôle avait été jugé trop insignifiant pour être effectué séparément, tandis que l'autre figurait dans le plan de travail pour 2012. Le Comité est de manière générale satisfait de l'étendue de l'audit interne des activités de l'UNOPS.

C. Informations communiquées par l'administration

1. Comptabilisation du montant des pertes en espèces et sur créances et du montant des pertes matérielles

125. L'UNOPS a informé le Comité qu'aucun bien n'avait été comptabilisé en pertes en application de la règle de gestion financière 123.12 au cours de l'exercice 2010-2011 (alors que des pertes matérielles d'un montant de 0,04 millions de dollars l'avaient été au cours de l'exercice 2008-2009). Comme le prévoit la règle de gestion financière 123.09, des créances d'un montant de 10,4 millions de dollars (contre 13,1 millions pour l'exercice 2008-2009) ont été comptabilisées en pertes.

2. Versements à titre gracieux

126. En application de sa règle de gestion financière 20.01, l'UNOPS a indiqué au Comité qu'aucun versement à titre gracieux n'avait été effectué au cours de la période à l'examen.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

127. L'UNOPS a signalé au Comité neuf cas de fraude ou de présomption de fraude. On trouvera ci-après les précisions données par l'UNOPS à ce sujet :

a) Un consultant de l'UNOPS n'a pas révélé l'existence d'un conflit d'intérêts lors de l'adjudication d'un marché à l'entreprise où travaillait sa femme. Le contrat du consultant a été résilié au terme d'une enquête;

b) Deux fonctionnaires agissant en complicité avec une entreprise ont accordé à cette dernière un contrat d'un montant de 99 220 dollars. Ils ont été licenciés et les versements de 74 000 dollars effectués au titre de ce contrat sont en cours de recouvrement;

c) Un fonctionnaire a accordé un traitement de faveur à une entreprise en lui octroyant un contrat portant sur un montant de 237 000 dollars. Le contrat a été résilié avant que la moindre somme ait été versée et le fonctionnaire a démissionné avant la fin de l'enquête;

d) Un fonctionnaire s'est approprié environ 300 dollars en espèces qu'un collègue l'avait chargé de déposer sur son compte en banque. Une procédure disciplinaire pour faute a été engagée et la somme a été recouvrée;

e) Un fonctionnaire a accordé un contrat à un consultant en imitant la signature d'un collègue. Une procédure disciplinaire pour faute a été engagée et l'on attend la réponse du fonctionnaire concerné;

f) Un fonctionnaire a imité la signature de deux collègues sur un document qu'il a envoyé à un comité d'examen de l'UNOPS pour justifier une demande de renouvellement du contrat d'un vacataire. Rien n'indique que ces fausses signatures aient eu pour but d'influencer la décision du comité ni que le fonctionnaire en ait personnellement tiré avantage. Il a été rétrogradé;

g) Un fonctionnaire a utilisé à des fins personnelles des billets d'avion d'une valeur d'environ 8 000 dollars qui avaient été donnés à l'UNOPS dans le cadre d'un programme de fidélité. Il a affirmé ignorer qu'il n'en avait pas le droit; à la date d'établissement du présent rapport, l'enquête avait été menée à terme et le prix intégral des billets était sur le point d'être recouvré;

h) Neuf agents recrutés sur le plan local ont commis une fraude à l'assurance maladie portant sur un montant d'environ 130 000 dollars. L'UNOPS n'a subi aucune perte financière, les demandes frauduleuses de remboursement étant adressées à la compagnie d'assurance maladie. Ces agents ont cessé leur service à la fin du projet sur lequel ils travaillaient et avant que la fraude soit décelée. L'UNOPS a par conséquent chargé le Bureau des affaires juridiques de l'ONU de renvoyer l'affaire aux autorités nationales afin que celles-ci engagent des poursuites judiciaires en application du droit national;

i) L'UNOPS a recensé plusieurs autres cas de tentatives de fraude à l'assurance maladie ou dentaire commises par des agents recrutés localement et portant sur des demandes de remboursement d'un faible montant. Dans la plupart des cas, aucun remboursement n'a été obtenu. Bien qu'il n'ait subi aucune perte financière, l'UNOPS a pris les mesures disciplinaires qui s'imposaient (rétrogradation, renvoi et résiliation de contrat).

D. Remerciements

128. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif et les membres de son personnel de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Vérificateur général des comptes de la Chine,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) **Liu Jiayi**

Le Vérificateur général des comptes de l'Afrique du Sud
(Vérificateur principal)
(Signé) Terence **Nombembe**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
(Signé) Amyas **Morse**

30 juin 2012

Annexe

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

Résumé des recommandations	Paragraphe du rapport (A/65/5/Add.10, chap. II)	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Devenue caduque
Revoir la méthode comptable relative à la constatation des recettes	45	2006-2007	X			
Se doter de procédures permettant de vérifier que les intérêts versés sont équitables	48	2008-2009	X			
Suivre régulièrement l'utilisation qui est faite des crédits inscrits aux différents postes des budgets administratifs de façon à éviter les dépassements budgétaires	51	2008-2009	X			
Régler la question de la validité des engagements	57	2008-2009	X			
Se doter de contrôles et d'états concernant les soldes créditeurs et soldes débiteurs relatifs aux projets	64	2008-2009		X		
Renforcer les contrôles afin de prévenir et détecter les erreurs de classement des données financières	65	2008-2009	X			
Inscrire au passif les fonds reçus d'avance	69	2008-2009	X			
Reclasser les soldes créditeurs/débiteurs figurant dans les comptes débiteurs/créditeurs	72	2008-2009	X			
Régler les différends avec le Programme des Nations Unies pour le développement concernant les soldes interfonds	83	2004-2005		X		
Suivre les dépenses de projet qui ont été rejetées	86	2008-2009		X		
Suivre les divergences concernant les soldes interfonds	91	2004-2005		X		
Envisager de réviser la méthode d'évaluation des engagements au titre des congés annuels	111	2008-2009		X		
Examiner la validité, l'exactitude et l'exhaustivité des données qui seront utilisées dans le calcul des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service	116	2008-2009	X			
Se doter d'un plan de financement des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service	122	2008-2009		X		
Respecter les directives de clôture des comptes d'avances temporaires	129	2008-2009	X			

<i>Résumé des recommandations</i>	<i>Paragraphe du rapport (A/65/5/Add.10, chap. II)</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Appliquée</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Non appliquée</i>	<i>Devenue caduque</i>
Obtenir l'approbation voulue pour passer en charges les pertes, conformément à la règle 123.12 du règlement financier et des règles de gestion financière	134	2008-2009	X			
Arrêter une politique de gestion de la petite caisse	147	2008-2009	X			
Revoir les méthodes de budgétisation	160	2008-2009	X			
Améliorer le contrôle exercé sur les résultats obtenus en matière d'exécution des projets	161	2006-2007	X			
Fixer un bref délai pour traiter l'arriéré des projets à clôturer	172	2008-2009	X			
Réexaminer l'opportunité d'un délai de 18 mois pour la clôture des projets	173	2008-2009	X			
Analyser tous les projets actuellement répertoriés pour recenser ceux qu'il y a lieu de clôturer	178	2008-2009		X		
Suivre régulièrement le statut des projets	179	2006-2007	X			
Redoubler d'efforts pour faire en sorte que le statut des projets soit régulièrement suivi	185	2008-2009		X		
Tenir des dossiers relatifs aux projets ayant fait l'objet d'une clôture financière	186	2008-2009	X			
Suivre régulièrement les dispositifs de contrôle mis en place au niveau des projets	194	2006-2007	X			
Vérifier régulièrement l'état d'avancement de chaque projet	199	2008-2009	X			
Consulter les clients avant de modifier les informations relatives au budget	206	2008-2009	X			
Définir et appliquer des procédures correctes en matière de gestion de projet	212	2008-2009	X			
Bureau régional pour l'Afrique : mettre en œuvre les procédures voulues pour assumer ses fonctions de contrôle	220	2008-2009	X			
Revoir la méthode de gestion des projets	221	2008-2009	X			
Étudier de plus près les divergences entre le rapport sur l'état d'avancement des projets et le rapport sur les dépenses générés par le système Atlas	227	2008-2009	X			
Faire en sorte que les projets soient exécutés dans les délais impartis	233	2008-2009	X			
Pourvoir le poste de direction vacant du projet 30985	237	2008-2009	X			
Appliquer le dispositif de contrôle et les directives afin d'assurer que les projets soient exécutés dans les délais impartis	244	2008-2009	X			

<i>Résumé des recommandations</i>	<i>Paragraphe du rapport (A/65/5/Add.10, chap. II)</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Appliquée</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Non appliquée</i>	<i>Devenue caduque</i>
Établir des procédures permettant d'assurer le suivi des prestations à fournir	245	2008-2009	X			
Créer et actualiser en temps voulu des inventaires des risques et des qualités	250	2008-2009	X			
Examiner régulièrement l'état d'avancement de chaque projet	255	2008-2009	X			
Appliquer des procédures visant à assurer un contrôle et un suivi efficaces des projets	258	2008-2009	X			
Prendre des mesures pour faire en sorte que tous les projets soient attribués à des directeurs de projet dans le système Atlas	265	2008-2009	X			
Régler les problèmes d'incompatibilité de fonctions et de délais d'enregistrement des fournisseurs	274	2008-2009	X			
Mettre en service le module de gestion des actifs du système Atlas dans tous ses bureaux	283	2004-2005	X			
Examiner de plus près les articles signalés comme étant en mauvais état de fonctionnement ou excédentaires	292	2006-2007	X			
Corriger les divergences relevées dans les livres de comptes	293	2008-2009		X		
S'assurer que le Centre d'opérations au Kenya règle les problèmes de gestion d'articles	295	2008-2009	X			
Bureau régional pour l'Afrique de l'UNOPS : effectuer régulièrement des inventaires et des rapprochements	300	2008-2009	X			
Renforcer les contrôles relatifs à l'attestation des actifs	304	2008-2009	X			
Procéder régulièrement à l'inventaire des biens destinés aux projets	308	2008-2009	X			
Procéder à des contrôles afin de mieux contrôler les biens achetés au moyen de fonds alloués aux projets	312	2008-2009		X		
Reconsidérer les incidences financières de la révision de la valeur seuil des biens durables à inclure dans les états financiers	324	2008-2009				X
Continuer de surveiller l'évaluation des résultats des fonctionnaires	329	2006-2007	X			
Mettre au point un système informatisé de suivi des congés	333	2008-2009	X			
Suivre l'évolution de la proportion de femmes et d'hommes	338	2008-2009	X			
Suivre les consignes relatives aux contrats de vacataire en ce qui concerne les contrats rétroactifs	347	2008-2009	X			

<i>Résumé des recommandations</i>	<i>Paragraphe du rapport (A/65/5/Add.10, chap. II)</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Appliquée</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Non appliquée</i>	<i>Devenue caduque</i>
Verser le paiement final dû aux vacataires	351	2008-2009	X			
Mettre en œuvre un plan d'organisation de la relève	356	2008-2009	X			
Mettre en œuvre un plan formalisé de reprise d'activité après sinistre et de continuité des opérations	359	2008-2009		X		
Envisager un système dans lequel les paramètres actuels seraient automatiquement attribués au répertoire actif	362	2008-2009	X			
Renforcer les dispositifs de gouvernance et de contrôle	375	2008-2009	X			
Total		59	47	11		1
Pourcentage		100	80	18		2

Chapitre III

Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

1. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a l'honneur de présenter son rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, accompagné des états financiers vérifiés de cet exercice, comme le prévoient le règlement financier et les règles de gestion financière du Bureau. Les états financiers portent sur tous les fonds dont le Directeur exécutif est responsable et se composent de trois états et deux tableaux, accompagnés de notes qui en font partie intégrante.

A. Bref historique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

2. Jusqu'au 31 décembre 1994, le Bureau était rattaché au Programme des Nations Unies pour le développement. C'est donc celui-ci qui a fait rapport sur ses activités financières des exercices antérieurs au 1^{er} janvier 1995.

3. En juin 1994, dans sa décision 94/12, le Conseil d'administration, se rendant compte qu'il fallait un bureau pour les services d'appui aux projets qui soit indépendant financièrement, a recommandé à l'Assemblée générale de faire du Bureau une entité distincte ayant une identité propre.

4. Comme suite à cette recommandation, l'Assemblée générale a statué, dans sa décision 48/501, du 19 septembre 1994, que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets devrait devenir une entité distincte ayant une identité propre. Par la suite, avec l'autorisation du Conseil d'administration (décision 94/32, du 10 octobre 1994), l'UNOPS s'est mis, le 1^{er} janvier 1995, à fonctionner en tant qu'entité indépendante financièrement et faisant partie du système des Nations Unies pour le développement.

5. En février 2009, dans sa décision 2009/4, le Conseil d'administration a approuvé le règlement financier et les règles de gestion financière de l'UNOPS. Les états financiers de l'exercice biennal 2010-2011 et les notes y relatives ont été établis et sont présentés conformément à ces nouveaux textes.

6. Comme le veulent son règlement financier et ses règles de gestion financière, l'UNOPS tient une comptabilité, ainsi que d'autres registres financiers, pour les comptes UNOPS – ceux créés aux fins de la comptabilité de toutes les recettes du Bureau et de toutes les dépenses correspondantes. Ces comptes comprennent des comptes de projet, où sont comptabilisées officiellement et séparément toutes les opérations financières relatives aux projets.

7. L'UNOPS tient des comptes distincts afin de pouvoir définir, administrer et gérer les ressources qui lui sont confiées, c'est-à-dire rendre compte des budgets de projet qu'il est chargé d'exécuter (portefeuille du Bureau), des dépenses de projet (exécution de budgets) et des commissions de gestion perçues (recettes du Bureau) en rémunération de l'exécution des projets. Le portefeuille de l'UNOPS regroupe tous les projets que le Bureau a accepté d'exécuter, et sa valeur est égale à la somme des montants des budgets qu'il contient.

B. Pratiques et conventions comptables

Règlement financier et règles de gestion financière

8. L'UNOPS a établi les états et tableaux financiers et les notes y relatives qui figurent dans le présent document conformément à son règlement financier et à ses règles de gestion financière.

Présentation des états financiers

9. Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, compte dûment tenu du fait que l'UNOPS est autofinancé, c'est-à-dire que ses dépenses d'administration sont entièrement financées par ses recettes.

10. Comme l'indique l'état II, le total de l'actif s'est établi à 999,0 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, contre 747,6 millions pour l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique en partie par la hausse importante des dépôts à vue ou à terme.

11. Le solde de l'encaisse et dépôts à terme est passé de 444,1 millions de dollars le 31 décembre 2009 à 971,5 millions le 31 décembre 2011. Cette augmentation est principalement due à trois facteurs :

a) Comme le tableau 1 des états financiers l'indique, la valeur totale des projets exécutés par l'UNOPS au cours de l'exercice 2010-2011 s'est élevée à 2,334 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 9 % par rapport au montant de 2,146 milliards de dollars de l'exercice précédent. Cette hausse de 188 millions de dollars est le résultat net d'une augmentation de 251 millions de dollars de la valeur des projets exécutés pour le compte de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'institutions financières internationales, d'organismes multilatéraux, d'organisations non gouvernementales et de fonds d'affectation spéciale et d'une diminution de 63 millions de dollars de la valeur des projets exécutés pour les organismes des Nations Unies. Les dépenses engagées par l'UNOPS au titre des projets exécutés pour le compte d'organismes des Nations Unies se sont établies à 1,442 milliards de dollars pour l'exercice 2010-2011, contre 1,505 milliards de dollars pour l'exercice 2008-2009;

b) Les modalités de règlement du solde interfonds avec le PNUD ont été modifiées. Le règlement mensuel de ce solde s'est traduit en 2010 par un accroissement de 318,2 millions de dollars du solde de trésorerie et une baisse du solde interfonds;

c) L'amélioration des modalités de règlement du solde interfonds s'est traduite par une diminution de 318,2 millions de dollars du solde interfonds et par une augmentation du portefeuille d'investissements de l'UNOPS.

12. Le montant total du passif a augmenté de 230,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 935,7 millions de dollars au 31 décembre 2011. Cette hausse s'explique principalement par l'accroissement considérable des contributions reçues d'avance et l'augmentation des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service, y compris l'assurance maladie.

13. Les contributions reçues d'avance correspondent à l'excédent, à la fin de l'exercice biennal 2010-2011, des fonds reçus par rapport aux dépenses engagées au

titre de projets payés en numéraire. La hausse considérable enregistrée par rapport aux exercices précédents s'explique par la croissance importante du chiffre d'affaires généré par l'exécution de projets financés par des gouvernements bénéficiaires et des institutions financières internationales.

14. La valeur des projets exécutés pendant l'exercice biennal 2010-2011 a augmenté de 187,7 millions de dollars, tandis que le solde des engagements non réglés a diminué de 74,3 millions. En fin d'exercice, ce dernier avoisinait 13,6 % du montant total des dépenses de projet (niveau le plus bas enregistré par l'UNOPS), contre 20 % à la fin de l'exercice précédent. Cela s'explique par l'amélioration de la gestion des bons de commande entreprise dans le cadre du renforcement du suivi des activités de projet.

15. L'UNOPS a comptabilisé en pertes des créances d'un montant total de 37,2 millions de dollars, dont 17,2 millions concernaient des opérations interfonds avec le PNUD, antérieures pour la plupart à 2007. Il a adopté une attitude prudente et provisionné la totalité du solde.

Conventions comptables

16. Les principales conventions comptables utilisées pour établir les états financiers sont récapitulées dans la note 2 y afférente.

Retraitement des chiffres indiqués à des fins de comparaison

17. En 2011, un reclassement de projets, d'une valeur de 20,6 millions de dollars, qui n'avaient pas été exécutés au titre de contrats de services de gestion, a été corrigé. Le retraitement des chiffres indiqués à des fins de comparaison pour 2009 s'est traduit par une augmentation de 20,6 millions de dollars des sommes à recevoir comptabilisées dans les comptes interfonds. Ce retraitement n'a eu aucune incidence sur les autres soldes communiqués.

18. Du fait de l'amélioration des systèmes, la présentation du tableau 1 (qui porte sur les dépenses consacrées aux projets) a été modifiée par rapport aux exercices précédents. Les chiffres donnés aux fins de comparaison pour 2009 ont été retraités pour cadrer avec la présentation actuelle. Ce retraitement n'a eu d'incidence sur aucun autre solde.

C. Comptes de l'UNOPS

19. Comme l'indique l'état I, le montant total des recettes de l'UNOPS pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 s'est établi, toutes sources confondues, à 168,0 millions de dollars, et les dépenses d'administration à 141,5 millions. Les recettes de l'exercice ont donc dépassé les dépenses d'administration de 26,5 millions de dollars. Pour ce même exercice, les provisions pour créances douteuses et la comptabilisation en pertes de créances se sont élevées à 13,2 millions de dollars, les économies provenant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs à 1,2 million et les ajustements divers sur exercices antérieurs à 6,0 millions. L'excédent net des recettes par rapport aux dépenses, ou revenu net, s'est donc élevé à 13,3 millions de dollars, tandis que le montant total des virements sur les réserves opérationnelles a atteint 20,5 millions.

20. Les chiffres correspondants pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 étaient les suivants : 158,6 millions de dollars de recettes et 126,1 millions de dollars de dépenses d'administration, d'où un excédent de 32,5 millions de dollars; 22,1 millions de dollars de provisions pour créances douteuses et de créances comptabilisées en pertes; 3,4 millions de dollars d'ajustements sur exercices antérieurs; et un virement exceptionnel de 3,9 millions de dollars sur les réserves (dû à la fusion partielle avec le Bureau des services d'achat interorganisations du PNUD), d'où un virement de 17,7 millions sur les réserves opérationnelles.

Recettes

21. Comme l'indique le tableau 1 des états financiers, les dépenses consacrées aux projets ont progressé de 9 %, passant de 2,146 milliards de dollars pour l'exercice 2008-2009 à 2,334 milliards de dollars pour l'exercice 2010-2011. L'UNOPS a développé ses activités dans des domaines tels que les services de gestion financière et d'achats, où les commissions de gestion se situent le plus souvent entre 1 % et 4 %. Le taux moyen des commissions sur les contrats traditionnels de gestion de projets n'a quasiment pas changé par rapport à l'exercice précédent.

22. Les 168,0 millions de dollars de recettes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 se répartissent comme suit : services d'exécution de projet (133,1 millions de dollars, soit 79 % du total); services consultatifs ou remboursables (16,3 millions de dollars, soit 10 %); intérêts créditeurs et recettes diverses (18,6 millions de dollars, soit 11 %).

23. Par rapport aux 158,6 millions de dollars de recettes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, les recettes de l'UNOPS pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont augmenté de 9,4 millions de dollars (soit 6 %).

1. Recettes provenant de l'exécution de projets

24. Les recettes provenant de l'exécution de projets, dont le montant total s'élève à 133,1 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, figurent au tableau 1 des états financiers. Elles se répartissent comme suit : 41,4 millions de dollars, soit 31 % du total, proviennent de projets financés par le PNUD, y compris les fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUD et les contrats de services de gestion; 47,7 millions de dollars, soit 36 %, de projets exécutés pour le compte d'autres organismes des Nations Unies; 4,6 millions de dollars, soit 3 %, de projets financés par des organisations intergouvernementales; 36,2 millions de dollars, soit 27 % du total, de projets exécutés pour le compte d'un gouvernement; 0,8 million de dollars, soit 1 %, de projets exécutés pour le compte d'une institution financière internationale; et 2,3 millions de dollars, soit 2 %, d'autres sources.

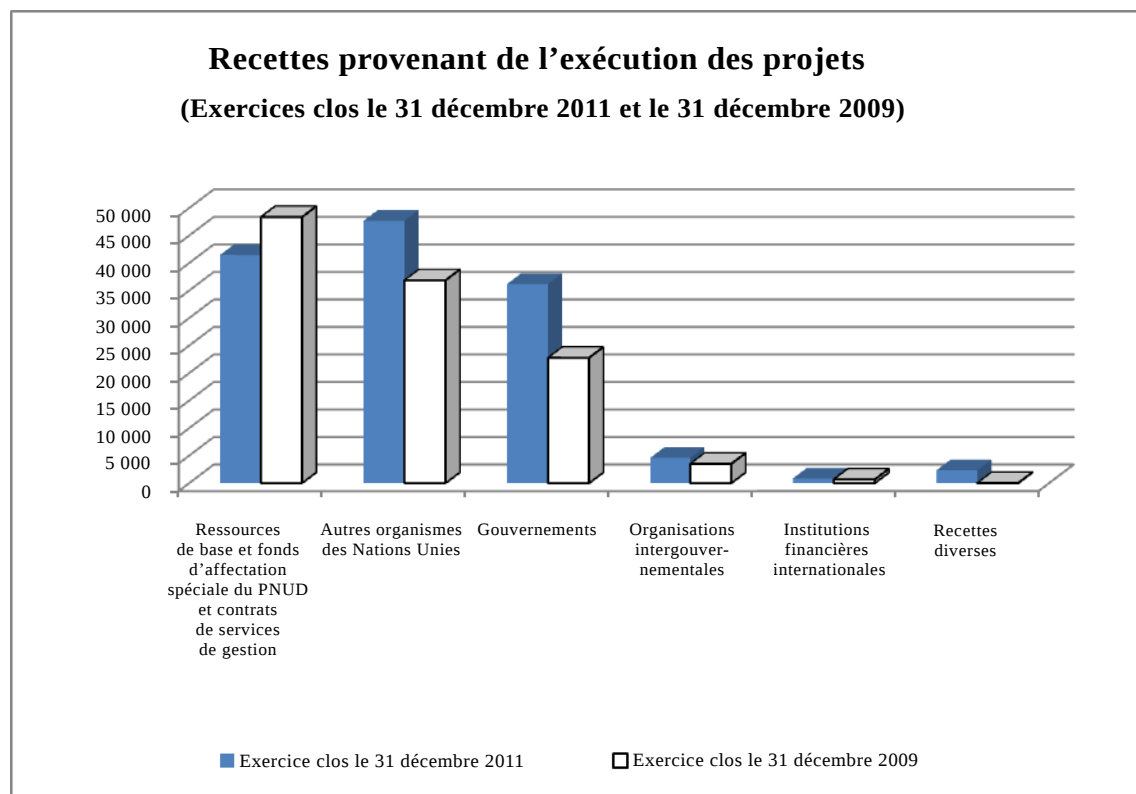
25. À titre de comparaison, les recettes provenant de l'exécution de projets pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, dont le montant total s'élevait à 112,2 millions de dollars, se répartissaient comme suit : 48,3 millions de dollars, soit 43 % du total, provenaient de projets financés par le PNUD, y compris les fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUD et les contrats de services de gestion; 36,9 millions de dollars, soit 33 %, de projets exécutés pour le compte d'autres organismes des Nations Unies; 3,5 millions de dollars, soit 3 %, de projets financés par des organisations intergouvernementales; 22,8 millions de dollars, soit 20 % du total, de projets exécutés pour le compte de gouvernements; et 0,7 million de

dollars, soit 1 %, de projets exécutés pour le compte d'une institution financière internationale.

Figure III.I

Recettes provenant de l'exécution des projets (exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2009)

(En milliers de dollars des États-Unis)



2. Recettes diverses

26. Au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, l'UNOPS a perçu au titre de services consultatifs ou remboursables des recettes d'un montant total de 16,3 millions de dollars provenant du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Fonds international pour le développement agricole. À titre de comparaison, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, l'UNOPS avait reçu des recettes d'un montant de 30,0 millions de dollars au titre de services consultatifs ou remboursables, dont 14,2 millions avaient trait aux missions d'observation électorale de l'Union européenne. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, l'UNOPS a exécuté pour ces missions des projets d'un montant total de 19,9 millions de dollars, inclus dans les honoraires de gestion.

27. L'UNOPS a perçu 18,6 millions de dollars de recettes diverses au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, contre 16,5 millions de dollars au cours de l'exercice précédent.

Budget et dépenses d'administration

28. Les prévisions budgétaires approuvées par le Conseil d'administration ne constituent pas des « ouvertures de crédit » et l'UNOPS ne considère pas qu'un budget approuvé constitue une autorisation de dépense. Les budgets approuvés par le Conseil d'administration représentent les meilleures estimations possibles des dépenses à engager et les dépenses effectives ne sont engagées que lorsque, selon les projections, des recettes suffisantes seront disponibles.

Réserves opérationnelles

29. Dans sa décision 2001/14 du 13 septembre 2001, le Conseil d'administration a approuvé la proposition consistant à modifier la formule de calcul du niveau des réserves opérationnelles de l'UNOPS de manière que ces réserves soient fixées à 4 % de la moyenne mobile des dépenses inscrites au budget administratif et au budget des projets des trois exercices précédents. Selon cette formule, le montant des réserves opérationnelles devait être de 48,4 millions de dollars au 31 décembre 2011. Pour l'exercice clos à cette date, les réserves et soldes des fonds se chiffraient à 63,3 millions de dollars, comme indiqué dans l'état I, c'est-à-dire un montant supérieur de 31 % au niveau de réserves opérationnelles prescrit. L'UNOPS a de nouveau réussi à constituer des réserves suffisantes pour couvrir toutes ses obligations et à reconstituer intégralement ses réserves opérationnelles en les portant au niveau prescrit par le Conseil d'administration. À titre de comparaison, pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, le chiffre correspondant était de 42,7 millions de dollars, soit 2 % de plus que le montant alors prescrit des réserves opérationnelles.

Versements à titre gracieux, ajustements sur exercices antérieurs et comptabilisation en pertes d'espèces et d'effets à recevoir

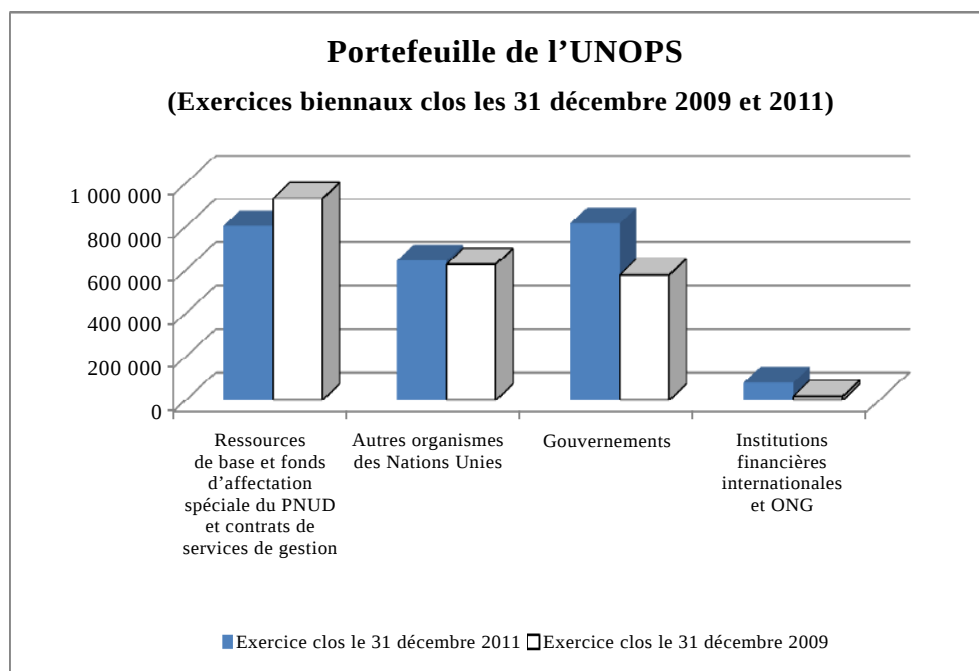
30. Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 mais un montant de 12,3 millions de dollars a été comptabilisé en pertes. À titre de comparaison, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, il n'y avait pas eu de versements à titre gracieux mais un montant de 11,7 millions de dollars avait été comptabilisé en pertes.

Portefeuille

31. La valeur du portefeuille de l'UNOPS ne cesse de changer à mesure que le Bureau accepte d'exécuter de nouveaux projets et que les budgets des projets en cours d'exécution sont révisés.

32. Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, la valeur totale du portefeuille s'est établie à 2,334 milliards de dollars, répartis comme suit : projets financés par le PNUD ou des fonds d'affectation spéciale administrés par ce dernier, ainsi que projets financés dans le cadre de contrats de services de gestion (801,2 millions de dollars, soit 34 % du total); projets exécutés pour le compte d'autres organismes des Nations Unies (641,0 millions de dollars, soit 28 %); projets exécutés pour le compte de gouvernements (813,1 millions de dollars, soit 35 %); et projets exécutés pour le compte d'institutions financières internationales et d'organisations non gouvernementales (78,6 millions de dollars, soit 3 %).

Figure III.II
Portefeuille de l'UNOPS (exercices biennaux clos les 31 décembre 2009 et 2011)
 (En milliers de dollars des États-Unis)



33. À titre de comparaison, pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, la valeur totale du portefeuille s'était établie à 2,146 milliards de dollars, répartis comme suit : projets financés par le PNUD ou des fonds d'affectation spéciale administrés par celui-ci et projets financés dans le cadre de contrats de services de gestion : 928,0 millions de dollars, soit 43 % du total; projets exécutés pour le compte d'autres organismes des Nations Unies : 624,5 millions de dollars, soit 29 %; projets exécutés pour le compte de gouvernements : 577,1 millions de dollars, soit 27 %; projets exécutés pour le compte d'institutions financières internationales et organisations non gouvernementales : 16,6 millions de dollars, soit 1 %.

Projets exécutés par l'UNOPS

34. Comme l'indique l'état I, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, l'UNOPS a engagé des dépenses de projet (commissions de gestion comprises) d'un montant total de 2,467 milliards de dollars. À titre de comparaison, ce montant s'élevait à 2,258 milliards de dollars pour l'exercice 2008-2009. Les dépenses de projet ont ainsi progressé de 208 millions de dollars, soit 9 %.

Chapitre IV

États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

État I

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

**État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes
des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, et rappel
des chiffres de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

		2010-2011	2008-2009
Recettes			
Commissions de gestion	(Note 4 et tableau 1)	133 059	112 157
Recettes provenant de services consultatifs et de services remboursables	(Note 5)	16 315	29 959
Recettes accessoires	(Note 6)	18 639	16 490
Total des recettes		168 013	158 606
Total des dépenses	(Tableau 2)	141 470	126 136
Excédent		26 543	32 470
Dotation aux provisions	(Note 17)	13 222	22 076
Excédent net		13 321	10 394
Ajustements sur exercices antérieurs : économies provenant de l'annulation d'engagements	(Note 7)	1 169	1 086
Ajustements sur exercices antérieurs : divers		6 038	2 285
Virements sur les réserves		0	3 900
Réserve de fonctionnement en début d'exercice		42 733	25 067
Réserve de fonctionnement en fin d'exercice	(État II)	63 261	42 733

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État II

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**État de l'actif, du passif et des réserves au 31 décembre 2011, et rappel des chiffres au 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

		2011	2009
Actif			
Encaisse et dépôts à terme	(Note 8)	971 466	444 070
Comptes débiteurs	(Note 9)	26 632	42 716
Comptes interfonds : sommes à recevoir ^a	(Note 10)	888	260 833
Total de l'actif		998 986	747 619
Passif			
Comptes interfonds : sommes à payer	(Note 11)	58 251	—
Contributions reçues d'avance ^a	(Note 12)	663 631	424 685
Engagements non réglés	(Note 13)	144 500	218 797
Comptes créditeurs	(Note 14)	5 677	8 295
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	(Note 15)	26 432	16 789
Provisions pour créances douteuses et pour charges	(Note 17)	37 234	36 320
Total du passif		935 725	704 885
Réserves			
Réserve de fonctionnement	(Note 16)	63 261	42 733
Total des réserves		63 261	42 733
Total du passif et des réserves		998 986	747 619

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

^a Le reclassement en 2011 de projets qui n'ont pas été exécutés dans le cadre d'accords de services de gestion a entraîné le retraitement des chiffres de 2009 donnés dans les rubriques Comptes interfonds : sommes à recevoir et Contributions reçues d'avance. Voir la note 3 pour plus de détails.

État III

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**État des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011,
et rappel des chiffres de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010-2011	2008-2009
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement		
Excédent net (état I)	13 321	10 394
(Augmentation)/diminution des comptes débiteurs	16 084	12 359
(Augmentation)/diminution des soldes débiteurs interfonds ^a	259 945	20 089
Augmentation/(diminution) des soldes créditeurs interfonds	58 251	—
Augmentation/(diminution) des contributions et autres paiements reçus d'avance ^a	238 946	307 830
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	(74 297)	20 937
Augmentation/(diminution) des comptes créditeurs	(2 617)	1 581
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	10 557	13 491
À déduire : Intérêts créditeurs	(5 730)	(3 606)
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement	514 460	383 074
Flux de trésorerie provenant des activités de placement		
Augmentation résultant d'une fusion	—	3 900
À ajouter : Intérêts créditeurs	5 730	3 606
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement	5 730	7 506
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Ajustements sur exercices antérieurs	7 207	3 371
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	7 207	3 371
Augmentation/(diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	527 396	393 951
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	444 070	50 118
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	971 466	444 070

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

^a Le reclassement en 2011 de projets qui n'ont pas été exécutés dans le cadre d'accords de services de gestion a entraîné le retraitement des chiffres de 2009 donnés dans les rubriques Comptes interfonds : sommes à recevoir et Contributions reçues d'avance. Voir la note 3 pour plus de détails.

Tableau 1

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**Dépenses consacrées aux projets, commissions et services d'appui facturés pendant l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, et rappel des chiffres de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011			2010			2010-2011	2008-2009
	Dépenses consacrées aux projets	Commissions et services d'appui facturés	Total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés	Dépenses consacrées aux projets	Commissions et services d'appui facturés	Total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés	Total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés	Total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés ^{a, b}
Organisation des Nations Unies	647 635	40 302	687 938	794 616	48 814	843 431	1 531 368	1 596 230
Départements et bureaux de l'Organisation des Nations Unies	160 758	12 252	173 010	177 791	12 517	190 308	363 318	328 792
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	2 749	193	2 942	2 942	205	3 147	6 089	5 726
Cabinet du Secrétaire général	4 252	341	4 593	5 184	415	5 598	10 191	5 768
Département des affaires économiques et sociales	99	8	107	—	—	—	107	—
Département des affaires politiques	305	24	330	1 578	113	1 691	2 020	2 225
Département des opérations de maintien de la paix	152 501	11 627	164 128	167 243	11 721	178 964	343 093	302 473
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	—	—	—	(42)	1	(41)	(41)	11 717
Registre des dommages	851	60	911	886	62	948	1 859	884
Autres entités des Nations Unies	70	5	76	773	56	829	905	2 793
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	70	5	76	773	44	817	893	1 130
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	—	—	—	(—)	12	12	12	1 667
Université des Nations Unies	—	—	—	—	—	—	—	(4)
Autres entités reliées au système des Nations Unies	89 301	5 854	95 154	92 368	5 531	97 899	193 054	208 627
Agence internationale pour les énergies renouvelables	(5)	—	(5)	24	—	24	18	—
Commission économique pour l'Europe	(1)	(—)	(1)	—	—	—	(1)	5 328

	2011			2010			2010-2011	2008-2009
	Dépenses consacrées aux projets	Commissions et services d'appui facturés	Total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés	Dépenses consacrées aux projets	Commissions et services d'appui facturés	Total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés	Total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés	Total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés ^{a, b}
Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement	12 715	1 781	14 496	10 192	815	11 007	25 504	631
Groupe des Nations Unies pour l'aide au développement	13 918	746	14 664	16 386	1 027	17 413	32 077	68 011
UN Web Buy	62 673	3 327	66 000	65 766	3 689	69 456	135 455	134 656
Fonds et programmes des Nations Unies	47 161	3 121	50 282	38 206	2 434	40 641	90 923	106 818
Centre du commerce international	39	3	42	—	—	—	42	31
Fonds d'équipement des Nations Unies	8	—	8	(1)	—	(1)	7	322
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	9 470	677	10 148	4 162	254	4 416	14 563	53 648
Fonds des Nations Unies pour la population	2 062	144	2 206	1 113	79	1 192	3 398	2 947
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	11 825	982	12 807	9 767	795	10 562	23 369	14 337
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	12 069	675	12 744	5 516	400	5 916	18 660	14 002
Programme alimentaire mondial	1 252	91	1 343	530	37	566	1 909	2 523
Programme des Nations Unies pour l'environnement	7 176	379	7 554	9 379	481	9 861	17 415	13 057
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	3 260	170	3 430	7 741	388	8 129	11 559	5 951
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	334 118	17 871	351 989	467 098	23 574	490 672	842 661	929 050
Ressources de base	71 321	4 571	75 892	65 914	4 787	70 702	146 593	164 211
Accords de services de gestion avec le PNUD	—	—	—	—	—	—	—	—
Donateurs bilatéraux	992	9	1 001	5 928	281	6 209	7 210	27 268
Établissements de crédit	1 878	66	1 944	55	(35)	20	1 965	23 185
Organisations non gouvernementales	1 035	72	1 107	2 202	157	2 359	3 466	5 652
Gouvernements bénéficiaires	129 599	4 886	134 485	264 907	9 924	274 831	409 316	469 893
Fonds d'affectation spéciale	—	—	—	—	—	—	—	60

	2011			2010			2010-2011	2008-2009
	Dépenses consacrées aux projets	Commissions et services d'appui facturés	Total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés	Dépenses consacrées aux projets	Commissions et services d'appui facturés	Total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés	Total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés	Total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés ^{a, b}
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et programmes communs du PNUD	129 294	8 267	137 561	128 092	8 460	136 552	274 112	238 780
Programmes communs	59 055	3 206	62 261	25 392	1 409	26 801	89 062	12 871
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs	70 239	5 061	75 300	102 700	7 051	109 751	185 050	225 909
Instituts de recherche et de formation des Nations Unies	3 201	320	3 521	3 143	269	3 412	6 933	3 668
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	(836)	–	(836)	–	–	–	(836)	1 921
Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement	3 992	315	4 307	2 184	176	2 359	6 667	876
Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice	45	4	49	959	93	1 052	1 101	871
Institutions spécialisées	13 026	880	13 905	15 237	4 433	19 670	33 575	16 484
Fonds international de développement agricole	5 510	345	5 856	3 487	260	3 747	9 603	6 264
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	1 125	67	1 192	243	13	256	1 448	6 694
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	1 574	118	1 692	–	–	–	1 692	2 243
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	(1)	(–)	(2)	–	–	–	(2)	–
Organisation internationale du Travail	1 126	82	1 208	940	133	1 072	2 280	(5)
Organisation mondiale de la Santé	3 691	268	3 959	9 570	3 957	13 527	17 486	1 288
Union postale universelle	–	–	–	998	69	1 067	1 067	–
Gouvernements	296 716	15 652	312 369	433 674	20 517	454 192	766 560	592 437
Afghanistan	62 593	3 788	66 381	62 824	4 209	67 032	133 413	84 678
Afrique du Sud	1 066	85	1 151	–	–	–	1 151	–
Allemagne	176	7	183	1 285	84	1 369	1 552	1 798
Argentine	91 059	3 257	94 317	133 211	4 163	137 374	231 691	74 372

	2011			2010			2010-2011	2008-2009
	Dépenses consacrées aux projets	Commissions et services d'appui facturés	Total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés	Dépenses consacrées aux projets	Commissions et services d'appui facturés	Total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés	Total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés	Total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés ^{a, b}
Australie	1 917	127	2 044	–	–	–	2 044	109
Autriche	882	55	937	2 624	184	2 808	3 744	399
Belgique	1 320	92	1 413	–	–	–	1 413	–
Cambodge	236	16	253	1 764	123	1 887	2 140	128
Canada	8 131	581	8 712	–	–	–	8 712	829
Chine	62	6	68	675	32	707	775	2 337
Danemark	1 208	85	1 293	–	–	–	1 293	–
Émirats arabes unis	72	5	77	–	–	–	77	–
Espagne	1 834	121	1 955	–	–	–	1 955	–
États-Unis d'Amérique	21 732	1 956	23 688	21 547	1 315	22 861	46 549	28 853
Grèce	(59)	(3)	(62)	–	–	–	(62)	1 031
Haïti	4 504	303	4 806	2 294	161	2 455	7 261	3 807
Inde	8 937	616	9 554	80 445	3 797	84 242	93 796	220 023
Italie	6 512	471	6 983	8 067	598	8 665	15 648	2 074
Japon	2 759	193	2 952	–	–	–	2 952	–
Kenya	–	–	–	–	–	–	–	23
Kosovo	2 520	170	2 691	541	37	578	3 268	–
Koweït	869	61	930	–	–	–	930	–
Libéria	5 517	249	5 766	698	56	754	6 520	3 721
Lituanie	823	58	881	–	–	–	881	–
Luxembourg	1 017	71	1 088	–	–	–	1 088	–
Mongolie	79	2	82	49	50	99	181	–
Mozambique	218	9	227	–	–	–	227	–
Myanmar	26 534	399	26 933	30 584	457	31 040	57 973	52 660
Nigéria	563	70	633	322	–	322	955	–
Norvège	3 937	197	4 134	–	–	–	4 134	5 417

	2011			2010			2010-2011	2008-2009
	Dépenses consacrées aux projets	Commissions et services d'appui facturés	Total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés	Dépenses consacrées aux projets	Commissions et services d'appui facturés	Total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés	Total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés	Total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés ^{a, b}
Pays-Bas	–	–	–	–	–	–	–	586
République de Corée	1 405	98	1 504	38	3	40	1 544	–
République démocratique du Congo	523	38	56	13 226	828	14 054	14 614	6 467
République-Unie de Tanzanie	–	–	–	–	–	–	–	(4)
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	8 049	609	8 658	7 816	573	8 389	17 047	1 303
Sénégal	–	–	–	–	–	–	–	7 581
Soudan	2 886	176	3 062	19 388	1 081	20 469	23 531	21 331
Soudan du Sud	–	–	–	–	–	–	–	3 457
Sri Lanka	4 688	234	4 922	23 559	1 237	24 796	29 718	31 391
Suède	11 466	802	12 268	973	68	1 042	13 310	–
Suisse	4 116	225	4 341	620	45	665	5 007	–
Turquie	–	–	–	–	–	–	–	51
Territoire palestinien occupé	6 565	421	6 986	21 124	1 419	22 542	29 528	38 016
Organisations intergouvernementales	47 625	3 200	50 825	35 046	1 428	36 474	87 299	57 445
Commission européenne	43 496	2 795	46 292	35 046	1 428	36 474	82 766	39 867
Communauté de développement de l'Afrique australe	2 232	–	2 232	–	–	–	2 232	1 101
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	966	68	1 033	–	–	–	1 033	–
Initiative pour le bassin du Nil	282	292	574	–	–	–	574	16 460
Union africaine	649	45	694	–	–	–	694	17
Institutions financières internationales	15 100	632	15 732	2 946	200	3 145	18 877	9 709
Banque africaine de développement	2 663	211	2 874	–	–	–	2 874	682
Banque centraméricaine d'intégration économique	(–)	–	(–)	–	–	–	(–)	–
Banque interaméricaine de développement	839	–	839	134	–	134	973	–
Banque mondiale	11 582	420	12 002	2 791	198	2 989	14 990	8 276

	2011			2010			2010-2011	2008-2009
	Dépenses consacrées aux projets	Commissions et services d'appui facturés	Total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés	Dépenses consacrées aux projets	Commissions et services d'appui facturés	Total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés	Total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés	Total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés ^{a, b}
Fonds commun pour les produits de base	17	1	18	21	2	23	41	750
Organismes multilatéraux	20 643	1 065	21 708	940	66	1 006	22 715	(10)
Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition	–	–	–	–	–	–	–	(10)
Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	20 614	1 064	21 678	940	66	1 006	22 684	–
Institut international de recherche sur les politiques alimentaires	10	1	11	–	–	–	11	–
Union internationale pour la conservation de la nature	19	1	20	–	–	–	20	–
Organisations non gouvernementales	7 393	531	7 924	3 024	207	3 231	11 155	2 225
American Red Cross	3 892	292	4 184	2 270	170	2 441	6 624	–
Hammer Forum	549	38	587	–	–	–	587	10
Millennium Promise	2 632	176	2 807	–	–	–	2 807	–
Organisation non gouvernementale	–	–	–	120	12	132	132	547
Organisation non gouvernementale internationale	–	–	–	534	13	546	546	1 559
Save the Children	–	–	–	–	–	–	–	109
United Methodist Committee on Relief	321	25	346	99	12	111	457	–
Entités diverses	–	–	–	56	–	56	56	190
Secteur privé	30	1	31	–	–	–	31	–
Fonds d'affectation spéciale	28 314	436	28 750	109	8	117	28 867	83
Total des dépenses consacrées aux projets, des commissions et des services d'appui facturés	1 063 458	61 820	1 125 277	1 270 412	71 239	1 341 652	2 466 929	2 258 308
	(État I)			(État I)				

^a En raison d'améliorations apportées au système, la présentation du tableau 1 a changé par rapport aux exercices précédents. Les chiffres donnés à des fins de comparaison ont donc été retraités pour les rendre conformes à la nouvelle présentation. Voir la note 3 pour plus de détails.

^b Le reclassement en 2011 de projets qui n'ont pas été exécutés dans le cadre d'accords de services de gestion a entraîné le retraitement des chiffres de 2009 correspondant aux accords de services de gestion avec le PNUD et aux gouvernements.

Tableau 2
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
Budget et dépenses d'administration de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2011, et rappel des chiffres de l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
	<i>Budget révisé</i>	<i>Total des dépenses d'administration</i>	<i>Total des dépenses d'administration</i>
Traitements et salaires	47 210	43 187	39 867
Dépenses communes de personnel	33 203	31 707	28 881
Voyages	6 981	6 846	7 465
Services contractuels	29 469	27 420	18 966
Frais généraux de fonctionnement ^{a, b}	24 773	27 399	17 238
Fournitures	1 199	1 124	998
Mobilier et matériel	1 868	2 013	6 003
Remboursement du coût des services fournis par le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies	3 157	1 774	6 717
Total	147 860	141 470	126 136
		(État I)	

^a Y compris un montant de 1,9 million de dollars versé à un fournisseur en 2011 à l'issue d'un règlement juridique. Pour plus de détails, voir la note 22.

^b Y compris une perte latente correspondant à un écart de change de 3,4 millions de dollars comptabilisée en 2011. Pour plus de détails, voir la note 6.

Notes relatives aux états financiers

Note 1

Mandat du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

1. L'UNOPS a pour mission d'accroître la capacité des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires à mener à bien des activités de consolidation de la paix, d'aide humanitaire et de développement qui répondent aux attentes de ceux qui en ont besoin. Constitué comme entité indépendante le 1^{er} janvier 1995, il a son siège à Copenhague.

2. Les activités et le budget biennal de l'UNOPS sont arrêtés par le Conseil d'administration du Bureau. L'UNOPS est un organisme autofinancé dont le budget repose exclusivement sur les recettes tirées de ses activités d'appui à l'exécution de projets. Comme son Conseil d'administration l'a réaffirmé en 2009, l'UNOPS a pour mandat de fournir des services aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux institutions financières internationales et régionales, aux organisations intergouvernementales, aux gouvernements des États donateurs et bénéficiaires et aux organisations non gouvernementales. Son rôle est de servir de ressource centrale au sein du système des Nations Unies dans les domaines de la passation et de la gestion des marchés ainsi que des travaux de génie civil et du développement de l'infrastructure matérielle, y compris en ce qui concerne les activités de renforcement des capacités. L'UNOPS fournit ses services dans le cadre d'une stratégie axée sur les résultats. Il lance ses nouvelles activités rapidement, en toute transparence et dans le respect du principe de responsabilité. Adaptés aux besoins de chaque client, les services de l'UNOPS couvrent une large gamme allant de solutions ponctuelles à la gestion de projets à long terme. Ils comprennent notamment les activités suivantes :

- a) Gestion de projets;
- b) Achats;
- c) Gestion des ressources humaines;
- d) Gestion financière;
- e) Services communs des organismes des Nations Unies.

Note 2

Récapitulation des principales conventions comptables

Durée de l'exercice

3. L'exercice budgétaire de l'UNOPS est biennal. Les états financiers vérifiés portent sur l'exercice allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011 et ont été établis dans le respect des conventions comptables présentées ci-après.

Référentiel

4. Les comptes de l'UNOPS sont tenus conformément :

- a) Au règlement financier arrêté par le Conseil d'administration et aux règles de gestion financière établies par le Directeur exécutif en application dudit règlement. La version du règlement financier et des règles de gestion financière de

l'UNOPS applicable pour l'exercice 2010-2011 est entrée en vigueur le 1^{er} février 2009;

b) Aux normes comptables du système des Nations Unies adoptées par le Comité administratif de coordination (qui a depuis été remplacé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), qui reposent en grande partie sur les normes comptables internationales pertinentes promulguées par le Comité international de la normalisation de la comptabilité. Les différences qui peuvent exister entre les deux séries de normes sont surtout dues au caractère essentiellement non commercial des activités de l'Organisation.

5. Les normes appliquées reposent sur les grands principes et hypothèses suivants :

a) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsqu'ils sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Dans le cas contraire, il faut le préciser en indiquant pourquoi;

b) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;

c) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;

d) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers;

e) Les éléments exceptionnels et les éléments afférents aux exercices antérieurs doivent être mentionnés s'ils ont une incidence significative sur les états financiers ou les tableaux; et

f) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé.

Recettes

6. À la différence de tous les autres organismes des Nations Unies, l'UNOPS ne dispose pas d'un budget alimenté par des contributions obligatoires ou volontaires d'États Membres. Par conséquent, outre qu'il veille à couvrir ses coûts directs et coûts répartis dans les budgets des projets, l'UNOPS facture des commissions de gestion destinées à couvrir les coûts indirects de ses activités et à contribuer à la constitution d'une réserve opérationnelle dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration. Ces commissions sont inscrites comme recettes dans les états financiers.

7. Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, l'UNOPS a continué à comptabiliser ses recettes sur la base des décaissements effectués au cours de l'exercice et des bons de commande signés en instance enregistrés à la date d'arrêt des comptes, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Dépenses

8. Les dépenses de l'UNOPS sont comptabilisées en droits constatés, sauf celles se rapportant aux prestations dues au personnel, qui sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité de caisse (à l'exception des dépenses relatives au programme de retraite anticipée, au paiement de jours de congé accumulés et à l'assurance maladie après la cessation de service, qui sont comptabilisées en droits constatés). Les commandes passées dans le cadre de contrats de fourniture de biens ou de services conclus le 31 décembre 2011 ou avant cette date sont enregistrées comme dépenses.

Encaisse et dépôts à terme

9. L'encaisse comprend la petite caisse et les dépôts à vue. Les dépôts à terme sont des fonds déposés dans des comptes en banque portant intérêts ou investis dans des fonds communs de placement, des effets de commerce, des certificats de dépôt, des obligations ou d'autres titres de créance négociables.

10. Tous les placements sont comptabilisés au coût après amortissement de la prime d'émission, qui est proche de la valeur de réalisation. Comme l'exigent les normes comptables du système des Nations Unies, les notes relatives aux états financiers indiquent à la fois la valeur de réalisation et le coût après amortissement.

11. L'UNOPS sous-traite au PNUD ses fonctions de gestion de la trésorerie, y compris la gestion des placements. Les placements sont réalisés dans des obligations, des certificats de dépôt et d'autres instruments financiers émis par des emprunteurs très bien cotés par des agences de notation réputées. La solvabilité de ces émetteurs est vérifiée de façon régulière.

12. Tous les titres acquis comme placements sont achetés pour être conservés jusqu'à leur échéance.

Immobilisations corporelles

13. Le coût des immobilisations corporelles est intégralement passé en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été acquises.

Contributions reçues d'avance

14. L'excédent constaté au titre des projets financés en numéraire est comptabilisé comme contributions reçues d'avance.

15. Les contributions reçues et les dépenses engagées au titre de projets financés en numéraire sont soldées en fin d'exercice à la clôture des comptes de projet.

Monnaie de compte et arrondissement

16. Les états financiers sont libellés en dollars des États-Unis, monnaie de fonctionnement de l'UNOPS. Les montants indiqués sont arrondis au millier le plus proche dans les états, les tableaux et les notes; c'est pourquoi les totaux ne correspondent pas toujours exactement à la somme de leurs composantes.

Autres monnaies

17. La monnaie de base utilisée pour les opérations comptables et la tenue des comptes est le dollar des États-Unis. Tout montant exprimé dans une autre monnaie est converti en dollars au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération.

18. Les éléments du passif et de l'actif libellés dans une monnaie autre que le dollar des États-Unis, y compris l'encaisse et les dépôts à terme, sont convertis au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur au 31 décembre 2011. Les gains ou pertes de change sont virés au crédit ou au débit des projets et des budgets administratifs afférents aux opérations concernées.

Prestations dues au personnel

19. Les prestations dues au personnel se divisent en quatre grandes catégories :

a) Les avantages à court terme, qui sont dus intégralement dans les 12 mois suivant la fin de la période y ouvrant droit;

b) Les prestations dues après le départ à la retraite, telles les prestations dues au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, les indemnités de départ et les pensions de retraite;

c) Les autres avantages à long terme, notamment le paiement des jours de congé accumulés, la prime de rapatriement et le remboursement des frais de voyage, dues à la cessation de service;

d) Les prestations payables à la cessation de service, notamment les indemnités de rupture et les paiements accordés en lieu et place du préavis, qui sont dues dès qu'il est mis fin au contrat.

20. Les montants des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du paiement des reliquats de congés annuels sont calculés sur une base actuarielle.

21. L'UNOPS fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse commune des pensions est un régime par capitalisation à prestations définies. L'UNOPS est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26.

Provisions et passifs éventuels

22. Les provisions sont des passifs dont le montant ou la date d'exigibilité sont incertains. Elles sont inscrites au passif de l'état II car elles représentent des obligations actuelles dont l'extinction exigera probablement une sortie de ressources.

23. Les passifs éventuels sont des obligations susceptibles de survenir en raison d'événements passés et dont la réalité ne sera confirmée que si un ou plusieurs

événements futurs incertains, échappant au plein contrôle de l'entité concernée, viennent à se réaliser. Les passifs éventuels ne sont pas constatés dans les états financiers, mais le risque qu'ils représentent est indiqué dans les notes.

Réserves opérationnelles

24. À sa deuxième session ordinaire de 2003, le Conseil d'administration a décidé de modifier la formule de calcul du niveau de la réserve opérationnelle de l'UNOPS de manière à ce que cette réserve soit fixée à 4 % de la moyenne mobile des dépenses d'administration et des dépenses relatives aux projets des trois années précédentes. La validité de cette formule a été confirmée dans une étude indépendante menée au quatrième trimestre de 2006.

Dépenses administratives : comparaison entre prévisions budgétaires et dépenses effectives

25. Le Conseil d'administration approuve le projet de budget biennal, et en particulier les prévisions de recettes nettes. Le Conseil ou le Directeur exécutif dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués en application de l'article 14.02 du règlement financier peuvent ensuite modifier le budget afin de redistribuer des fonds au sein du budget administratif approuvé ou pour augmenter ou réduire le montant total des crédits consacrés aux dépenses administratives, pourvu que ces changements n'aient pas d'incidence sur l'objectif de revenu net fixé par le Conseil pour l'exercice. Cette délégation de pouvoir est nécessaire si l'on veut que l'UNOPS puisse faire face à l'évolution des demandes de prestation de services que lui soumettent ses partenaires.

26. On trouvera dans le tableau 2 une comparaison entre les prévisions budgétaires révisées et le montant effectif des dépenses d'administration engagées.

Note 3

Retraitement de données fournies à des fins de comparaison

27. En 2011, une correction a été apportée pour tenir compte d'un montant de 20,6 millions de dollars relatif à des projets qui n'avaient pas été exécutés dans le cadre de contrats de services de gestion, ce qui a conduit au retraitement des données de 2009 indiquées dans les états financiers à des fins de comparaison. Ce retraitement a donné lieu à une augmentation de 20,6 millions de dollars à la fois des débiteurs interfonds et des contributions reçues d'avance. Il n'a eu d'incidence sur aucun autre solde.

28. En raison des améliorations apportées au système, le tableau 1, qui concerne les projets exécutés par l'UNOPS, se présente sous un autre format que durant les exercices antérieurs. On a donc retraité les montants de 2009 indiqués à des fins de comparaison pour les rendre conformes à la nouvelle présentation. Le reclassement mentionné au paragraphe 27 a en outre entraîné le retraitement des données de 2009 relatives aux gouvernements et aux contrats de services de gestion conclus avec le PNUD.

Note 4**Commissions de gestion**

29. Le montant brut des commissions de gestion enregistrées par l'UNOPS durant l'exercice 2010-2011 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010-2011	2008-2009
Commissions de gestion	133 059	112 157

30. La valeur des projets exécutés a progressé de 9 %, passant de 2,146 milliards de dollars en 2008-2009 à 2,334 milliards de dollars en 2010-2011; c'est la principale cause de l'augmentation de 19 % des commissions de gestion.

31. D'après la meilleure estimation faite par la direction, le montant des commissions de gestion pour 2010-2011 (133,1 millions de dollars) comprend 0,2 million de dollars d'honoraires relatifs à des engagements non réglés au 31 décembre 2011 qui ont ensuite été annulés au premier trimestre de 2012.

Note 5**Recettes provenant de la fourniture de services consultatifs et de services remboursables**

32. Les recettes provenant de la fourniture de services consultatifs et de services remboursables pendant l'exercice 2010-2011 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010-2011	2008-2009
Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	13 164	7 059
Fonds international de développement agricole	279	6 637
Fonds des Nations Unies pour la population	571	866
Mission d'observation électorale de l'Union européenne	32	14 215
Autres recettes provenant de la fourniture de services	2 269	1 182
Total	16 315	29 959

33. Les recettes provenant du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ont augmenté de 86 % durant l'exercice 2010-2011, l'UNOPS ayant fourni un volume accru de services au Fonds en lui servant d'agent local dans plusieurs pays d'Afrique, d'Europe, du Moyen-Orient et d'Asie.

34. L'UNOPS a cependant mené moins d'activités pour le compte du Fonds international de développement agricole (exception faite des activités liées à la clôture des projets anciens) depuis l'expiration du contrat entre le Bureau et le Fonds dans le courant de l'exercice 2008-2009.

35. L'UNOPS a fourni un appui logistique à la Mission d'observation électorale de l'Union européenne en Afghanistan dans le cadre d'un projet qui s'est terminé en

décembre 2009 (exception faite des activités liées à sa clôture). Cela étant, tout au long de l'exercice 2010-2011, le Bureau a continué d'exécuter d'autres projets pour des missions d'observation électorale de l'Union européenne, pour un montant total de 19,9 millions de dollars. Les recettes provenant de ces projets sont désormais inscrites à la rubrique Commissions de gestion.

Note 6

Recettes accessoires

36. Les recettes accessoires pour l'exercice 2010-2011 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010-2011	2008-2009
Intérêts créditeurs	5 730	3 606
Revenus locatifs	3 268	3 599
Recettes provenant des services d'appui	6 575	4 618
Autres recettes accessoires	3 066	4 667
Total	18 639	16 490

37. L'augmentation de 59 % des intérêts créditeurs enregistrée en 2010-2011 est due à l'augmentation des rentrées de fonds provenant de projets et à une plus grande diversification du portefeuille d'investissements par rapport à l'exercice 2008-2009.

38. Les revenus locatifs sont générés par la sous-location de bureaux dans le bâtiment Chrysler de New York à d'autres organismes des Nations Unies. Pour plus de précisions, voir la note 20.

39. Les recettes provenant des services d'appui, qui s'élèvent à 6,6 millions de dollars, proviennent de fonds reçus d'autres organismes des Nations Unies au titre de divers services fournis dans le cadre d'opérations menées en Afghanistan, notamment la location de véhicules blindés, d'installations de haute sécurité et de systèmes de télécommunications.

40. Les autres recettes accessoires comprennent des gains de change de 2,8 millions de dollars enregistrés en 2010. En 2011, l'UNOPS a réalisé une moins-value latente de 3,4 millions de dollars sur des opérations de change, qui est comptabilisée dans le montant total des dépenses engagées pour l'exercice 2010-2011.

Note 7**Ajustements sur exercices antérieurs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010-2011	2008-2009
Ajustements sur exercices antérieurs : économies provenant de l'annulation d'engagements	1 169	1 086
Ajustements sur exercices antérieurs : divers	6 038	2 285
Total	7 207	3 371

41. Les économies de 1,17 million de dollars réalisées du fait de l'annulation d'engagements imputés au budget d'administration de l'exercice biennal 2008-2009 qui avaient été surestimés ou qui sont devenus caducs ont été portées au crédit des réserves de l'exercice 2010-2011 et sont comptabilisées comme ajustements sur l'exercice antérieur.

42. Durant l'exercice 2010-2011, l'UNOPS s'est efforcé de traiter l'arriéré des projets à clôturer et d'apurer les comptes pertinents, ce qui lui a permis d'enregistrer un excédent net de 0,25 million de dollars. Les reprises des soldes de projets (6,04 millions de dollars) ont été comptabilisées dans l'état I comme ajustements sur exercices antérieurs, tandis qu'il est rendu compte des pertes (5,79 millions de dollars) dans les dotations aux provisions.

Note 8**Encaisse et dépôts à terme**

43. L'UNOPS sous-traite au PNUD la gestion de sa trésorerie. En fin d'exercice, l'encaisse et le solde des placements se présentaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010-2011	2008-2009
Disponibilités	212 060	184 445
Dépôts à terme	759 406	259 625
Total	971 466	444 070

44. Le solde des dépôts à vue ou à terme est passé de 444,1 millions de dollars à la fin de l'exercice 2008-2009 à 971,5 millions de dollars fin 2011. Cette augmentation s'explique par les mouvements intervenus dans les soldes interfonds (297,6 millions de dollars) et par des recettes provenant de projets, qui ont atteint 260 millions de dollars pendant cette période.

45. Sur le total de 971,5 millions de dollars, 212,1 millions de dollars correspondent à des dépôts dans 62 comptes en banque détenus par l'UNOPS dans différents pays. En maintenant un solde important dans certaines monnaies locales, l'UNOPS a atténué les risques de change. Les principaux placements se décomposent comme suit :

	<i>Monnaie</i>	<i>Montant (milliers de dollars des États-Unis)</i>	<i>Pourcentage</i>
Bank of America (New Delhi)	Roupie indienne	27 600	13
Danske Bank (Copenhague)	Couronne danoise	46 700	22
Danske Bank (Copenhague)	Yen	40 300	19
Autres comptes bancaires	Monnaies diverses	97 460	46
Total		212 060	100

46. Les marchés financiers étant restés volatiles et instables durant l'exercice biennal 2010-2011, le portefeuille de l'UNOPS est composé de valeurs sûres, dont le rendement est plus faible mais qui présentent un risque moindre :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Type d'investissement</i>	<i>Montant (2010-2011)</i>	<i>Pourcentage</i>
Fonds commun de placement	86 154	11
Effets de commerce, bons du Trésor et certificats de dépôt	163 935	22
Obligations et autres titres de créances négociables	509 317	67
Total	759 406	100

47. On trouvera dans le tableau ci-après un état du portefeuille d'investissements de l'UNOPS au 31 décembre 2011 :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Type d'instrument</i>	<i>Émetteur</i>	<i>Notation</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Valeur après amortissement</i>
Obligation	Banque asiatique de développement	AAA	01/09/2015	15 000	14 947
Obligation	Banque asiatique de développement	AAA	04/09/2012	15 200	15 616
Obligation	Banque africaine de développement	AAA	01/10/2012	10 000	10 080
Obligation	Banque africaine de développement	AAA	15/03/2016	15 000	15 025
Obligation	Banque africaine de développement	AAA	15/03/2016	10 000	10 021
Obligation	Bank Nederlandse Gemeenten (New York)	AAA	17/01/2012	5 000	5 003
Obligation	Banque d'Angleterre	AAA	07/03/2014	20 000	19 963
Obligation	Banque d'Angleterre	AAA	19/03/2012	20 000	20 092
Obligation	Conseil de l'Europe	AAA	16/02/2016	25 000	25 163

<i>Type d'instrument</i>	<i>Émetteur</i>	<i>Notation</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Valeur après amortissement</i>
Obligation	Banque européenne d'investissement	AAA	10/02/2012	25 000	25 048
Obligation	Banque européenne d'investissement	AAA	15/12/2014	20 000	19 975
Obligation	Eurofima	AAA	28/05/2013	4 000	4 044
Obligation	Eurofima	AAA	05/09/2013	20 000	21 062
Obligation	Exportation et développement Canada	AAA	19/03/2012	10 000	10 041
Obligation	Exportation et développement Canada	AAA	19/03/2012	15 000	15 070
Obligation	Exportation et développement Canada	AAA	24/09/2012	6 415	6 484
Obligation	Banque internationale pour la reconstruction et le développement	AAA	05/02/2015	10 000	10 036
Obligation	Banque internationale pour la reconstruction et le développement	AAA	02/01/2013	20 000	20 000
Obligation	Banque interaméricaine de développement	AAA	22/04/2014	15 000	15 459
Obligation	Banque interaméricaine de développement	AAA	22/10/2012	6 000	6 065
Obligation	Banque interaméricaine de développement	AAA	22/10/2012	5 431	5 490
Obligation	Société financière internationale	AAA	15/05/2013	14 000	14 592
Obligation	Banque japonaise pour la coopération internationale	AA-	22/03/2012	13 900	14 033
Obligation	Banque japonaise pour la coopération internationale	AA-	06/07/2012	6 800	6 835
Obligation	KfW International Finance	AAA	15/05/2012	25 000	25 398
Obligation	Neder Waterschapsbank	AAA	17/02/2012	10 000	10 007
Obligation	Banque nordique d'investissement	AAA	28/01/2013	15 000	15 184
Obligation	Oesterreiche Kontrollbank	AA+	16/10/2012	10 000	10 337
Obligation	Société de financement de l'économie française	AA+	30/01/2012	10 000	10 012
Obligation	Société de financement de l'économie française	AA+	11/06/2012	25 000	25 211
Obligation	Royaume de Suède	AAA	07/12/2012	11 400	11 392

Type d'instrument	Émetteur	Notation	Date d'échéance	Valeur nominale	Valeur après amortissement
Obligation	Network Rail Infrast Fin PLC	AAA	17/01/2012	20 000	20 012
Obligation	Gouvernement autrichien	AA+	22/02/2012	9 154	9 213
Obligation	Banque d'Angleterre	AAA	07/03/2014	10 000	10 190
Obligation	Royaume du Danemark	AAA	14/05/2012	22 000	22 153
Obligation	Gouvernement allemand	AAA	21/09/2012	10 000	10 063
Effet de commerce	Société andine de développement	A+	08/03/2012	25 000	24 979
Effet de commerce	Société andine de développement	A+	15/02/2012	25 000	24 989
Effet de commerce	Gouvernement finlandais	AAA	18/01/2012	15 000	14 998
Effet de commerce	Gouvernement néo-zélandais	AA+	21/06/2012	25 000	24 971
Effet de commerce	Royaume de Suède	AAA	19/01/2012	25 000	24 999
Certificat de dépôt	Banque internationale pour la reconstruction et le développement	AAA	12/01/2012	20 000	20 000
Fonds communs de placement	Goldman Sachs	AAA	01/01/2012	86 154	86 154
Bon du Trésor	Trésor américain	AA+	08/03/2012	29 000	29 000
Solde au 31 décembre 2011				754 454	759 406

Note 9

Débiteurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010-2011	2008-2009
Sommes à recevoir au titre de la prestation de services consultatifs et de services remboursables	4 399	11 620
Créances au titre de projets	15 084	26 196
Loyers à recevoir	147	127
Avances consenties aux fonctionnaires et autres sommes à recevoir du personnel	1 932	1 861
Débiteurs divers	5 070	2 912
Total	26 632	42 716

48. Les sommes à recevoir au titre de la prestation de services consultatifs et de services remboursables (4,4 millions de dollars) comprennent les montants dus à l'UNOPS au titre des services qu'il a fournis au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Les contrats relatifs à ce type de services prévoient généralement que le Bureau s'acquitte des prestations dues avant de les facturer et d'en obtenir le règlement.

49. Les créances au titre de projets se rapportent à des projets dans lesquels des dépenses ont été engagées et pour lesquels un financement supplémentaire est attendu des partenaires. La diminution du montant de ces créances est due à la baisse du volume des opérations effectuées grâce au système d'achats électronique UN Web Buy, qui ont totalisé 8 millions de dollars de moins en 2010-2011 qu'en 2008-2009.

50. L'UNOPS a mis en place un contrôle et un suivi plus stricts des dépenses engagées et des créances à recouvrer au titre des projets, ce qui a permis une meilleure gestion de la trésorerie.

51. Les loyers à recevoir correspondent aux montants dus par les sous-locataires des bureaux que l'UNOPS loue dans le bâtiment Chrysler à New York.

52. La rubrique Avances consenties aux fonctionnaires et autres sommes à recevoir du personnel comprend des avances sur traitements, des indemnités pour frais d'études, des allocations logement, des indemnités de voyage et d'autres prestations.

53. Les débiteurs divers comprennent 4,6 millions de dollars d'intérêts créditeurs à recevoir sur des placements.

Note 10

Débiteurs interfonds

54. La rubrique Débiteurs interfonds correspond aux sommes que d'autres organismes des Nations Unies doivent à l'UNOPS au titre des dépenses que celui-ci a engagées dans le cadre de projets qu'il a menés pour leur compte.

55. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le PNUD a continué d'effectuer à intervalle régulier des versements au titre des soldes débiteurs interfonds; ceux-ci ont donc baissé nettement, tandis que le montant de l'encaisse et des dépôts à terme de l'UNOPS a augmenté (pour davantage d'informations, voir la note 10). En fin d'exercice, le solde des débiteurs interfonds se présentait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010-2011	2008-2009
Programme des Nations Unies pour le développement	—	258 362
Fonds des Nations Unies pour la population	185	411
Autres organismes des Nations Unies	703	2 060
Total	888	260 833

Note 11

Créditeurs interfonds

56. La rubrique Créditeurs interfonds correspond aux sommes dues à d'autres organismes des Nations Unies, principalement pour services fournis. Au 31 décembre 2011, la plupart des dettes interfonds de l'UNOPS se rapportaient au PNUD, dont le Bureau a utilisé les services bancaires dans plusieurs lieux d'affectation hors Siège pour effectuer des paiements. Le montant dû au PNUD correspond principalement à des opérations effectuées en décembre 2011 et qui sont en attente de règlement. En fin d'exercice, le solde des créditeurs interfonds se présentait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010-2011	2008-2009
Programme des Nations Unies pour le développement	57,819	–
Autres organismes des Nations Unies	432	–
Total	58 251	–

Note 12

Contributions reçues d'avance

57. Les contributions reçues d'avance correspondent à l'excédent constaté, à la fin de l'exercice biennal 2010-2011, au titre des projets financés en numéraire.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010-2011	2008-2009
Contributions reçues d'avance	666 402	424 685

58. La hausse de 57 % intervenue par rapport à l'exercice antérieur s'explique par la forte croissance des activités relatives à la mise en œuvre de projets financés par les gouvernements des pays bénéficiaires et d'autres projets financés en numéraire. Le solde des contributions reçues d'avance au 31 décembre 2011 se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Contributions reçues d'avance	Montant 2010-2011	Pourcentage
Contributions reçues d'avance par l'UNOPS au dernier trimestre de 2011	157 270	24
Fonds d'affectation spéciale gérés par l'UNOPS pour le compte de ses clients	193 027	29
Projet d'achat de médicaments antituberculeux (prévoyant de longs calendriers de livraison échelonnés sur des périodes allant de 12 à 36 mois)	17 788	3

<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Montant 2010-2011</i>	<i>Pourcentage</i>
Projet de fonds d'affectation spéciale chargé de lutter contre le sida, la tuberculose et le paludisme	14 975	2
Autres contributions	283 342	44
Total	666 402	100

Note 13**Engagements non réglés**

59. Les engagements non réglés regroupent les sommes dues au personnel au titre des services rendus ainsi que les montants des contrats et commandes passés au 31 décembre 2011.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
Engagements non réglés	144 500	218 797

60. Au 31 décembre 2011, les engagements non réglés (144,5 millions de dollars) représentaient 13,6 % du montant total des dépenses consacrées aux projets en 2011, contre 20 % du montant total de ces dépenses en 2009. Cette diminution s'explique par une meilleure gestion des bons de commande et l'amélioration du contrôle et du suivi des activités menées dans le cadre des projets.

Note 14**Créditeurs**

61. Le solde des comptes créditeurs au 31 décembre 2011 s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>
Sommes dues au personnel	126	1 000
Créditeurs divers	5 551	7 295
Total	5 677	8 295

62. Les sommes dues au personnel comprennent principalement les avances pour frais de voyage qui ont déjà été accordées mais sont en attente de versement.

63. Les créditeurs divers, dont le montant s'élève à 5,6 millions de dollars, correspondent aux dépenses ordinaires déjà engagées mais non encore réglées.

Note 15**Prestations dues au personnel**

64. Les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite comprennent les prestations d'assurance maladie, les prestations liées au

rapatriement, les versements en compensation de jours de congé annuel accumulés et les autres sommes dues au personnel en cas de cessation de service ou de licenciement. Les engagements au titre de l'assurance maladie, des prestations liées au rapatriement et des jours de congé accumulés ont été calculés au moyen d'une évaluation actuarielle réalisée par un actuaire-conseil mandaté par le Secrétariat.

Assurance maladie après la cessation de service : 18,3 millions de dollars

65. À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et 5 ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date.

66. Pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, l'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,5 %; taux d'inflation de 2,5 %; hausse du coût des soins de santé de 8,4 % en 2010-2011, tombant progressivement à 4,5 % en 2027 et au-delà, pour les régimes d'assurance maladie proposés aux États-Unis, et de 6 % en 2010-2011, revenant progressivement à 4,5 % en 2027 et les années suivantes pour les régimes d'assurance maladie disponibles dans les autres pays; hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. L'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service consiste également à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels de l'UNOPS. Ainsi, les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements et, depuis l'évaluation au 31 décembre 2011, une partie des primes des fonctionnaires en activité en est également déduite pour parvenir au montant des engagements résiduels de l'UNOPS, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale.

67. Compte tenu des hypothèses énoncées au paragraphe 66, la valeur actualisée nette des engagements de l'UNOPS au 31 décembre 2011, déduction faite de la part des primes à la charge des participants, a été estimée à 18,3 millions de dollars.

68. Selon les hypothèses indiquées au paragraphe 66, on estime que la valeur actualisée nette des engagements augmenterait de 25 % ou diminuerait de 19 % si les frais médicaux augmentaient ou diminuaient de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes. De la même façon, on estime que les engagements augmenteraient de 29 % si le taux d'actualisation était abaissé de 1 %, ou diminueraient de 21 % si le taux était relevé de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes.

Prestations liées au rapatriement : 3,2 millions de dollars

69. À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Ces avantages sont collectivement dénommés prestations liées au rapatriement.

70. L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,5 %; progression des traitements allant de 4,5 % à 9,1 % par an selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires; et augmentation des frais de voyage de 2,5 % par an.

Congés annuels accumulés : 1,4 million de dollars

71. À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère permanent ou continu ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables.

72. L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,5 %; augmentation annuelle du reliquat de congés payés égale à 12,5 jours les trois premières années de service, à 3 jours les quatrième et cinquième années, et à 0,1 jour chaque année par la suite, jusqu'à concurrence de 60 jours; progression des traitements allant de 4,5 % à 9,1 % par an selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires.

73. Le total des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et des jours de congé accumulés s'élevait à 22,9 millions de dollars au 31 décembre 2011 et ce montant était entièrement financé.

74. Les prestations dues au titre de la cessation de service ou du licenciement (3,6 millions de dollars) ne concernent que les agents engagés au titre des projets.

75. Le tableau ci-après résume le solde net des engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite au 31 décembre 2011.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010-2011	2008-2009
Assurance maladie après la cessation de service (montant brut)	30 825	17 394
Primes versées par les retraités (à déduire)	(12 527)	(6 826)
Assurance maladie après la cessation de service (montant net)	18 298	10 568
Primes de rapatriement	3 211	4 132
Congés annuels accumulés	1 355	832
Total partiel	22 863	15 532
Cessation de service et licenciement	3 568	1 257
Total	26 432	16 789

76. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26 des Statuts de la Caisse des pensions, qui concerne le versement à la Caisse de sommes pouvant être nécessaires pour combler un déficit actuariel. L'UNOPS n'avait donc pas d'obligation envers la Caisse relative à de tels versements exceptionnels.

77. En prévision de l'adoption, en 2012, des Normes comptables internationales pour le secteur public, l'UNOPS a fait procéder à une évaluation actuarielle des prestations dues aux agents engagés au titre des projets à la cessation de service et après le départ à la retraite. Au 1^{er} janvier 2012, le montant de ces prestations s'élevait à 34,1 millions de dollars, répartis comme suit : 21,6 millions de dollars au titre de l'assurance maladie après la cessation de service; 9,6 millions de dollars au titre des primes de rapatriement; et 2,9 millions de dollars au titre des jours de congé annuel accumulés.

78. L'évaluation actuarielle concernant les prestations dues aux agents engagés au titre des projets a été effectuée sur la base des mêmes hypothèses que celles utilisées pour calculer les prestations dues au personnel de tous les autres organismes des Nations Unies au 31 décembre 2011. L'UNOPS mène cependant des discussions avec les actuaires en vue de faire procéder à une évaluation actuarielle réalisée à partir de statistiques propres à l'UNOPS.

Note 16

Réserves opérationnelles

79. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 24 plus haut, la formule de calcul approuvée par le Conseil d'administration en 2003 prévoit que le montant de la réserve opérationnelle doit être équivalent à 4 % de la moyenne mobile des dépenses d'administration et des dépenses relatives aux projets des trois années précédentes. D'après cette formule, la réserve opérationnelle aurait dû se chiffrer à 48,4 millions de dollars au 31 décembre 2011.

80. Le montant de la réserve opérationnelle de l'UNOPS pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'élevait à 63,4 millions, soit quelque 31 % de plus que le montant requis.

81. La réserve opérationnelle sert essentiellement à couvrir les déficits temporaires et à assurer la continuité de l'exécution des programmes de l'UNOPS en cas de fluctuation à la baisse ou d'insuffisance des ressources, de rentrées inégales, d'augmentation inattendue des coûts ou d'autres imprévus.

Note 17

Provisions et comptabilisation en pertes de créances

82. Les variations des provisions et des comptabilisations en perte au cours de l'exercice sont présentées ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010-2011	2008-2009
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2010	36 320	25 984
Montant utilisé en cours d'exercice	(12 308)	(11 740)
Augmentation durant l'exercice	13 222	22 076
Solde de clôture au 31 décembre 2011	37 234	36 320

83. Au cours de l'exercice 2010-2011, des créances d'un montant de 12,3 millions de dollars ont été comptabilisées en pertes et les sommes correspondantes ont été

déduites de provisions constituées antérieurement ou de la réserve de l'UNOPS. Ce montant se ventilait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant	Montant recommandé par le Comité des marchés du Siège
Montants comptabilisés en perte par annulation de provisions		
Afghanistan : Conservation Corps (projet n° 44507)	14	14
Afghanistan : renforcement des capacités dans le système de justice pénale pour lutter contre le trafic de drogues (projet n° 44060)	19	19
Afghanistan : modernisation d'urgence des services de douane (projet n° 38222)	85	85
Afghanistan : programme national d'urgence pour l'emploi en zones rurales (projet n° 30027)	15	15
Afghanistan : programme national d'urgence pour l'emploi en zones rurales (projet n° 30031)	677	677
Afghanistan : programme national d'urgence pour l'emploi en zones rurales (projet n° 30032)	80	80
Afghanistan : développement du système de paiements (projet n° 30028)	32	32
Afghanistan : appui aux études menées en vue de l'achèvement des portes du barrage de Kajakai (projet n° 44551)	304	304
Afghanistan : projet de l'UNICEF pour la réhabilitation et le développement (projet n° 30015)	164	164
Afghanistan : dortoir pour femmes (projet n° 36822)	455	455
Argentine : assistance technique (projet n° 30059)	83	83
Argentine : Educación Nación (projet n° 35141)	388	388
Divers projets financés par le Fonds commun pour les produits de base	1 220	1 220
Divers projets financés par le Département de l'appui aux opérations de maintien de la paix	630	630
El Salvador : projet de développement rural dans la région du centre (projet n° 30245)	28	28
Lutte contre la pauvreté et l'exclusion en Amérique centrale (projet n° 30164)	59	59
Dépassement de budget dans le cadre de divers projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial	70	70
Dépassement de budget dans le cadre de divers projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial	92	92
Dépassement de budget dans le cadre de divers projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial	96	96
Divers projets financés par l'Organisation internationale du Travail	269	269
Opérations concernant le compte d'avances temporaires	(5)	
Iraq : Forum de la société civile (projet n° 40468)	178	178

	Montant	Montant recommandé par le Comité des marchés du Siège
Iraq : retour et réinsertion des déplacés (projet n° 37395)	118	118
Jérusalem : comptabilisation en pertes due à un vol d'espèces	4	4
Divers projets financés au moyen d'un accord de services de gestion	158	158
Divers projets financés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires	238	238
Divers	3	
Pérou : programme de renforcement de la Direction nationale des impôts (projet n° 43408)	71	71
Divers projets financés par les gouvernements bénéficiaires	122	122
Débiteurs (personnel)	22	
Soudan : projets financés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (projets n°s 37804 et 40664)	279	279
Programme d'applications satellitaires opérationnelles (Suisse) : service électronique d'informations géographiques basé sur l'observation de la Terre aux fins de la gestion des crises humanitaires (projet n° 30526)	836	836
Suisse : programme d'activités menées à l'appui de la population albanaise et des réfugiés (projet n° 30041)	312	312
Suisse : appui au projet de reconstruction des sociétés déchirées par la guerre (projet n° 37142)	105	105
Syrie – programme de développement économique de la région de l'est (projet n° 42014)	185	185
Avances pour frais de voyage consenties à des membres du personnel pris en otage	1	
Divers projets financés par ONUSIDA	408	408
Divers projets financés par l'UNICEF	2,016	2,016
Divers projets financés par l'OMS	627	627
Sri Lanka : montants comptabilisés en pertes (projet n° 49629)	2	
Total partiel	10 460	10 437
Autres paiements déduits de réserves		
Primes de mérite versées en 2011	1,573	
Dommages et intérêts accordés par le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies	69	
Pertes de change non réalisées dues à des opérations effectuées sur WebBuy	206	
Total partiel	1 848	
Montant total déduit des provisions ou des réserves	12 308	10 437

84. Les provisions suivantes avaient été constituées au 31 décembre 2011 :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Description	Montant
Provisions liées à des projets	
Avant 2004	
Le total de 1,2 million de dollars comprend notamment les provisions suivantes :	
• 0,2 million de dollars au titre du projet n° 32269, lié à un projet de biodiversité marine mené avec le PNUD;	1 214
• 0,3 million de dollars au titre du projet n° 30919, lié à un projet de travaux civils;	
• 0,4 million de dollars au titre du projet n° 30944, mené au Kenya par le PNUD et le Fonds pour l'environnement mondial.	
2004-2009	
Le total de 9,6 millions de dollars comprend notamment les provisions suivantes :	
• 4,3 millions de dollars au titre du projet n° 33267 (routes secondaires en Afghanistan). Cette provision a été enregistrée à la suite de litiges avec des sous-traitants (3 millions de dollars), dont le règlement a entraîné des frais juridiques (1,3 million de dollars);	9 562
• 2 millions de dollars relatifs à la fraude d'un fournisseur au Soudan dans le cadre du projet n° 57994;	
• 0,5 million de dollars au titre de l'appui apporté au Gouvernement péruvien (concernant un litige avec des sous-traitants à propos des avances consenties au titre du projet n° 56954);	
• 0,15 million de dollars au titre de l'appui au Gouvernement péruvien (concernant un litige avec un sous-traitant à propos du projet n° 57892);	
• 0,20 million de dollars relatif à une plainte déposée par le Gouvernement allemand concernant le projet n° 62699 (Jérusalem);	
• 0,45 million de dollars relatif à des dépenses concernant le projet n° 60620 qui n'ont pas été approuvées par la Commission européenne;	
• 0,40 million de dollars relatif à un dépassement de budget dans le cadre du projet financé par les États-Unis au Libéria (projet n° 45860);	
• 0,17 million de dollars relatif aux soldes de divers fonds consacrés à des projets menés par le PNUE;	
• 0,28 million de dollars au titre du projet n° 32050, relatif au paiement tardif d'un sous-traitant travaillant sur un projet de travaux civils.	
2010-2011	
Le total de 4,2 millions de dollars comprend notamment les provisions suivantes :	
• 4,1 millions de dollars relatifs au dépassement de budget dans le cadre d'un projet concernant les élections en Côte d'Ivoire (projet n° 76301);	4 198
• 0,1 million de dollars au titre des dépenses engagées dans le cadre de projets, comptabilisées en 2011 et susceptibles d'être rejetées;	
Comptes interfonds UNOPS-PNUD (montants pour l'essentiel antérieurs à 2007)	
Le solde non apuré du compte interfonds UNOPS-PNUD était de 40 millions de dollars au 31 décembre 2007. Ce montant concerne des dépenses engagées par l'UNOPS au titre des projets menés pour le compte du PNUD, mais qui ont été rejetées lorsqu'elles ont été présentées pour remboursement. Après un travail minutieux d'analyse et de coordination entre les services financiers des deux organismes, l'écart a été ramené à 17,2 millions de dollars, correspondant à des éléments non apurés qui remontent à la période 2005-2007 et à des périodes antérieures. Le solde au 31 décembre 2011 se décompose comme suit :	

Description	Montant
• 1,9 million de dollars au titre des projets n^{os} 30003 et 30386, relatifs aux élections en Afghanistan; • 10,9 millions de dollars relatifs à diverses dépenses engagées au titre de projets en 2005; • 2,6 millions de dollars relatifs aux dépenses afférentes au projet n^o 40105, relatif aux élections en Afghanistan; • 0,8 million de dollars au titre de projets remontant à 2004 et au-delà; • 0,7 million de dollars au titre de remboursements effectués sans rapprochement en 2007 pour différents projets; • 0,2 million de dollars relatifs à des dépenses au titre de projets comptabilisées à la fin de 2009 et susceptibles d'être rejetées.	17 241
Banque en difficulté au Soudan et pertes en numéraire	
En 2009, l'UNOPS a appris que la Nile Commercial Bank, au Soudan, faisait face à des difficultés financières, qui l'ont empêché de transférer le solde dont il disposait toujours dans cette banque. L'UNOPS a tenté de retirer ce solde en 2009, 2010 et 2011. Il fera une nouvelle tentative en 2012.	828
Créances douteuses sur d'autres organismes des Nations Unies	
En 2006, un vaste travail de remise en ordre a été mené pour apurer les soldes encore non réglés découlant de l'ancien système de règlement des opérations interorganismes par bordereau interservices (système qui a été éliminé du fait de la mise en service du progiciel de gestion intégré). Ainsi, les soldes restant dus par des organismes ont fait l'objet d'un suivi, puis ont été réglés ou comptabilisés en pertes. Vu le caractère ancien de ces créances et le coût des activités de recouvrement, l'UNOPS a choisi de faire preuve de prudence et de provisionner le montant restant dû.	1 310
Demandes de règlement provenant d'autres organismes	
Il s'agit d'une demande de règlement de l'Office des Nations Unies à Genève d'un montant de 0,6 million de dollars, qui porte sur des dépenses de personnel pour la période 2001-2004. L'UNOPS continue d'étudier cette demande pour en déterminer le bien-fondé.	600
Créances douteuses sur le personnel	
Ces créances concernent des avances sur prestations versées à des fonctionnaires ayant quitté l'UNOPS. Ces avances, dont certaines remontent jusqu'à 2004, risquent fort d'être déclarées irrécouvrables.	49
Créances douteuses concernant des avances à recouvrer localement	
Ces créances concernent des avances à recouvrer localement versées au cours de la période 2005-2007 au bureau du Soudan. Ces créances étant anciennes et non étayées par des justificatifs, une provision a été constituée pour la totalité du montant restant dû.	382
Provision constituée au titre de la politique de récompense, reconnaissance ou sanction	1 000
Provision générale relative aux engagements non réglés de l'exercice antérieur	
À la fin de 2011, le montant des engagements non réglés était de 140 millions de dollars. L'UNOPS a constitué une provision de 0,85 million de dollars pour les éventuelles annulations d'engagements non réglés. Ce montant a été calculé en fonction d'une estimation prudente de 10 % de 140 millions de dollars et en appliquant le taux moyen des honoraires de gestion perçus en 2011.	850
Total des provisions au 31 décembre 2011	37 234

85. Le tableau ci-dessus contient des informations sur la provision de 17,2 millions de dollars, dont le montant correspond à la valeur des soldes interfonds à recevoir du PNUD. Sous la supervision générale du Bureau des affaires juridiques de l'ONU, l'UNOPS et le PNUD sont convenus sur le principe d'adopter

un mécanisme dans le cadre duquel un groupe d'experts indépendants déterminera à qui revient la responsabilité de telle ou telle portion du montant en question en formulant des recommandations à l'intention de la direction des deux organisations. L'UNOPS et le PNUD sont d'accord pour appliquer rapidement ces recommandations. On achève actuellement de définir le mandat de ce mécanisme.

Note 18

Immobilisations corporelles

86. L'inventaire au coût historique des immobilisations corporelles intégralement passées en charges s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010-2011	2008-2009
Siège de l'UNOPS		
Solde en début d'exercice	2 970	3 810
Acquisitions de l'exercice	500	628
Cessions de l'exercice	(2 311)	(457)
Sorties d'inventaire dues à la révision du seuil d'immobilisation	–	(1 011)
Ajustements	(151)	–
Solde de clôture	1 008	2 970
Bureaux régionaux et centres opérationnels de l'UNOPS		
Solde en début d'exercice	7 668	6 509
Acquisitions de l'exercice	2 136	4 541
Cessions de l'exercice	(310)	(1 968)
Sorties d'inventaire dues à la révision du seuil d'immobilisation	–	(1 414)
Ajustements	79	–
Solde de clôture	9 573	7 668
Total des soldes de clôture	10 581	10 638

87. Les immobilisations ne subissent ni amortissement ni dépréciation.

88. Sur la valeur totale des immobilisations corporelles (10,6 millions de dollars) au 31 décembre 2011, un montant de 0,1 million de dollars correspond à des biens inutilisés qui sont en cours de cession suivant les normes de bonne gouvernance en la matière.

Note 19

Dettes éventuelles

89. Les dettes éventuelles sont des obligations potentielles susceptibles de survenir en fonction du cours d'événements futurs. Leur total au 31 décembre 2011, estimé en toute bonne foi par l'administration en tant que valeur maximale du risque financier éventuel (comprenant à la fois les coûts et les décaissements) lié aux litiges et réclamations en cours, était d'environ 13,5 millions de dollars.

90. Les tableaux ci-après résument puis présentent en détail les dettes éventuelles au 31 décembre 2011, telles qu'elles ressortent de la dernière analyse réalisée par le Conseiller juridique.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant réclamé (aucune somme due au 31 décembre 2011)</i>
Réclamations de sous-traitants liées à des projets.	12 761
Réclamations du personnel	725
Total	13 486

<i>Contentieux</i>	<i>Description par l'administration de l'affaire (état actuel et montant réclamé)</i>	<i>Estimation par l'administration du risque financier (coûts et décaissements)</i>	<i>Conclusions de l'évaluation menée par le Conseiller juridique</i>	<i>Risque financier</i>
1 Sous-traitant n° 1 contre UNOPS	Demande de remboursement présentée par le sous-traitant en raison de la forte hausse du prix des matériaux de construction. État actuel : une notification de demande d'arbitrage a été adressée à l'UNOPS en 2008. Montant réclamé : 573 896 dollars	Risque financier : 573 896 dollars (sous réserve de la décision finale du tribunal d'arbitrage), plus les frais afférents à l'arbitrage (dont le montant est à déterminer)	En l'état actuel des choses, l'UNOPS n'est redevable d'aucune somme au demandeur en vertu du contrat.	574
2 Sous-traitant n° 2 contre UNOPS	Demande de remboursement présentée par le sous-traitant en raison de la forte hausse du prix des matériaux de construction. État actuel : une notification de demande d'arbitrage a été adressée à l'UNOPS en 2008. Montant réclamé : 767 448 dollars	Risque financier : 767 448 dollars (sous réserve de la décision finale du tribunal d'arbitrage), plus les frais afférents à l'arbitrage (dont le montant est à déterminer).	En l'état actuel des choses, l'UNOPS n'est redevable d'aucune somme au demandeur en vertu du contrat.	767
3 Sous-traitant n° 3 contre UNOPS	Demande de remboursement présentée par le sous-traitant en raison de la forte hausse du prix des matériaux de construction. État actuel : en 2008, le sous-traitant a notifié l'UNOPS de son intention de rechercher un règlement amiable. Montant réclamé : 264 993 dollars	Risque financier : 264 993 dollars (sous réserve de la décision finale du tribunal d'arbitrage), plus les frais afférents à l'arbitrage (dont le montant est à déterminer)	En l'état actuel des choses, l'UNOPS n'est redevable d'aucune somme au demandeur en vertu du contrat.	265
4 Sous-traitant n° 4 contre UNOPS	Demande de dommages présentée par le sous-traitant pour rupture abusive de contrat. État actuel : le litige a été notifié à l'autorité de nomination, conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. Aucune notification officielle n'a été reçue depuis 2007. Montant réclamé : 509 994 dollars	Risque financier : 509 994 dollars (sous réserve de la décision finale du tribunal d'arbitrage), plus les frais afférents à l'arbitrage (dont le montant est à déterminer)	En l'état actuel des choses, l'UNOPS n'est redevable d'aucune somme au demandeur en vertu du contrat.	510

<i>Contentieux</i>	<i>Description par l'administration de l'affaire (état actuel et montant réclamé)</i>	<i>Estimation par l'administration du risque financier (coûts et décaissements)</i>	<i>Conclusions de l'évaluation menée par le Conseiller juridique</i>	<i>Risque financier</i>
5 Sous-traitant n° 5 contre UNOPS	Dans une réclamation adressée à l'UNOPS le 16 avril 2008, le sous-traitant conteste le bien-fondé de l'adjudication d'un marché à un concurrent, arguant que le rapport sur l'ouverture des plis contenait une erreur de prix qui a été favorable à l'adjudicataire en le plaçant en deuxième position des moins-disants. Montant réclamé : 145 500 dollars	Risque financier : 145 500 dollars	En l'état actuel des choses, l'UNOPS n'est redevable d'aucune somme au demandeur en vertu du contrat.	146
6 Sous-traitant n° 6 contre UNOPS	Litige potentiel. L'UNOPS a annulé l'adjudication d'un marché à cette entreprise parce qu'elle n'avait pas fourni une garantie de bonne fin. L'UNOPS a tenté d'encaisser la garantie de soumission fournie par l'entreprise. En réponse, le 3 septembre 2008, l'entreprise a manifesté son intention d'engager une procédure d'arbitrage. Aucune notification officielle n'a été reçue.	Risque financier : non précisé. Le marché était d'une valeur d'environ 4,6 millions de dollars. À supposer qu'il soit possible de prouver que l'UNOPS était en faute, le montant des dommages auxquels le demandeur pourrait prétendre dépend notamment de la question de savoir si l'entreprise a pu ou non trouver un nouveau marché remplaçant celui qu'elle avait perdu.	En l'état actuel des choses, l'UNOPS n'est redevable d'aucune somme au demandeur en vertu du contrat.	4 600
7 Sous-traitant n° 7 contre UNOPS	Litige potentiel. En 2008, le plaignant a fait savoir qu'il envisagerait d'engager une nouvelle instance si la tentative de règlement amiable venait à échouer. Montant réclamé : 248 824 dollars, plus intérêts et coûts additionnels (par exemple des dommages et intérêts pour atteinte à la réputation)	Risque financier : 248 824 dollars, plus intérêts et coûts additionnels (par exemple des dommages et intérêts pour atteinte à la réputation)	En l'état actuel des choses, l'UNOPS n'est redevable d'aucune somme au demandeur en vertu du contrat.	300
8 Sous-traitant n° 8 contre UNOPS	En 2004 et 2005, le demandeur a loué du matériel à un sous-traitant de l'UNOPS en Afghanistan. L'UNOPS a conservé le matériel après avoir expulsé le sous-traitant du site pour défaut d'exécution, dans le respect des dispositions du contrat. Le demandeur réclame le retour du matériel et/ou un dédommagement. Or, l'UNOPS ne détient plus ce matériel, qui, aux termes d'un règlement négocié avec le sous-traitant, a été vendu pour compenser les coûts qu'il a subis en menant à bien les travaux de construction. Le demandeur ne peut avoir recours à l'arbitrage ou à des mécanismes formels de règlement des litiges dans la mesure où il n'existe aucune relation contractuelle entre l'UNOPS	Le montant des dommages réclamés n'a pas été précisé.	En l'état actuel des choses, il est estimé qu'aucun montant n'est dû au demandeur par l'UNOPS.	Non précisé

<i>Contentieux</i>	<i>Description par l'administration de l'affaire (état actuel et montant réclamé)</i>	<i>Estimation par l'administration du risque financier (coûts et décaissements)</i>	<i>Conclusions de l'évaluation menée par le Conseiller juridique</i>	<i>Risque financier</i>
	et lui. En 2009, il a réitéré sa réclamation.			
9 Sous-traitant n° 9 contre UNOPS	Cette demande comprend des recours introduits en 2009 par 9 sociétés, relativement à 11 contrats. Elle a été présentée à l'UNOPS en tant qu'action de groupe, mais sera divisée en actions individuelles si elle atteint le stade du règlement formel. Les plaignants avancent que leurs contrats de construction leur ouvraient droit à des primes qui ne leur ont pas été versées par l'UNOPS. Ces contrats concernaient le projet de construction de routes secondaires en Afghanistan.	Risque financier : 2 178 422 dollars	En l'état actuel des choses, l'UNOPS n'est redevable d'aucune somme au demandeur en vertu du contrat.	2 178
10 Sous-traitant n° 10 contre UNOPS Sous-traitant n° 11 contre UNOPS (le sous-traitant n° 12, qui s'est chargé d'assurer les opérations d'exportation, pourrait se joindre à la plainte)	Le sous-traitant n° 10 allègue qu'un contrat de 84,5 millions de dollars portant sur la fourniture de matériel électronique et d'outils de communication a été conclu entre son entreprise et l'UNOPS par un document du 23 avril 2006 signé par la personne qui était alors coordonnateur national de l'UNOPS. Après examen du dossier, l'UNOPS a conclu que ce document n'avait aucune valeur contractuelle (aucun projet de l'UNOPS n'avait été créé pour cette activité et aucune autorisation de signer un quelconque contrat de ce type n'avait été demandée auprès des comités des marchés de l'UNOPS ou du Chef du service des achats). Le sous-traitant n° 11 n'a pas pu récupérer les capitaux qu'il a avancés au sous-traitant n° 10. Il ressort, en outre, d'échanges avec lui, que le sous-traitant n° 10 a tiré 67 millions de dollars de la ligne de crédit dont le sous-traitant n° 11 disposait, plutôt que le montant intégral de 84,5 millions de dollars que celle-ci comprenait. Le sous-traitant n° 11 soutient que le sous-traitant n° 10 et une personne qui était alors fonctionnaire de l'UNOPS étaient convenus que le sous-traitant n° 11 recevrait le paiement dû par l'UNOPS aux termes du contrat conclu entre le Bureau et le sous-traitant n° 10.	Bien que le sous-traitant n° 10 semble vouloir récupérer l'intégralité du montant du contrat (soit 84,5 millions de dollars) auprès de l'UNOPS, les documents dont dispose le sous-traitant n° 10 indiquent que le prix des marchandises livrées à l'entrepôt de l'UNOPS et des services y afférents ne dépasse pas 23 millions de dollars.	En l'état actuel des choses, il est estimé que la demande est sans fondement.	Non précisé

<i>Contentieux</i>	<i>Description par l'administration de l'affaire (état actuel et montant réclamé)</i>	<i>Estimation par l'administration du risque financier (coûts et décaissements)</i>	<i>Conclusions de l'évaluation menée par le Conseiller juridique</i>	<i>Risque financier</i>
11 Sous-traitant n° 13 contre UNOPS	En 2011, l'UNOPS a mis fin à trois contrats de construction conclus avec le sous-traitant n° 13 car celui-ci n'avait pas respecté les délais fixés. Ce sous-traitant invoque à présent des cas de force majeure (attaques militaires et de rebelles à Fizi, dans l'est de la République démocratique du Congo) et soutient que l'appel d'offres lancé par l'UNOPS, sur lequel il avait basé sa soumission, contenait des erreurs.	Risque financier : 3 194 850 dollars	En l'état actuel des choses, il est estimé qu'aucun montant n'est dû au demandeur par l'UNOPS.	3 195
12 Sous-traitant n° 14 contre UNOPS	L'UNOPS et le sous-traitant n° 14 avaient conclu un contrat aux fins de la livraison et de l'installation de panneaux solaires. Le sous-traitant ne s'étant pas acquitté de ses obligations, l'UNOPS a mis fin au contrat en 2011. Le sous-traitant soutient que le Bureau a, ce faisant, outrepassé ses droits.	Non précisé. La valeur totale du contrat était de 847 113 dollars.	En l'état actuel des choses, il est estimé qu'aucun montant n'est dû au demandeur par l'UNOPS.	Non précisé
13 Sous-traitant n° 15 contre UNOPS	En 2011, le sous-traitant n° 15 a réclamé une indemnisation à l'UNOPS aux motifs suivants : i) le Bureau serait responsable de la destruction du mur d'une salle de garde et de l'endommagement de certaines machines, notamment des mélangeurs et des perceuses, tous dégâts qui auraient été subis en Afghanistan; et ii) la suspension des travaux aurait occasionné des frais pour le sous-traitant.	Risque financier : 74 284 dollars	En l'état actuel des choses, il est estimé qu'aucun montant n'est dû au demandeur par l'UNOPS.	74
14 Sous-traitant n° 16 contre UNOPS	Le sous-traitant n° 16 demande le paiement d'une facture au titre d'un contrat datant de 2008. La facture n'a pas été réglée car le rapport que le sous-traitant n° 16 a présenté en 2009 ne remplissait pas les conditions fixées dans le contrat. Le sous-traitant a demandé le règlement de la facture en 2011.	Risque financier : 124 720 dollars	En l'état actuel des choses, il est estimé qu'aucun montant n'est dû au demandeur par l'UNOPS.	125
15 Sous-traitant contre UNOPS	Le conjoint du sous-traitant est décédé dans un accident de la route. À l'époque, l'UNOPS effectuait des travaux sur cette route. La plainte ne fait pas mention de la date de l'accident et ne contient aucune information supplémentaire, notamment sur la raison pour laquelle la responsabilité de l'UNOPS devrait être mise en cause.	3 millions de roupies sri-lankaises (soit 27 300 dollars)	En l'état actuel des choses, il est estimé qu'aucun montant n'est dû au demandeur par l'UNOPS.	27

<i>Contentieux</i>	<i>Description par l'administration de l'affaire (état actuel et montant réclamé)</i>	<i>Estimation par l'administration du risque financier (coûts et décaissements)</i>	<i>Conclusions de l'évaluation menée par le Conseiller juridique</i>	<i>Risque financier</i>
16 Fonctionnaire n° 1 contre UNOPS	Le poste du fonctionnaire n° 1 a été supprimé au début de 2007. Le fonctionnaire s'est porté candidat à un autre poste mais n'a pas été retenu. Il a introduit un recours devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, qui a fait droit à sa demande et lui a accordé une indemnisation. En 2011, après que le Tribunal du contentieux a rendu son jugement, le fonctionnaire a réclaté des indemnités de licenciement (en sus de l'indemnisation qui lui avait été accordée par le Tribunal). Il a déposé un autre recours devant ce dernier.	Si le Tribunal du contentieux administratif accueille la demande du fonctionnaire, le risque financier pourrait atteindre 135 000 dollars.	En l'état actuel des choses, il est estimé que les arguments de ce fonctionnaire sont infondés.	135
17 Fonctionnaire n° 2 contre UNOPS	Le fonctionnaire n° 2 a travaillé à l'UNOPS à deux reprises (de 1997 à 2002 et de 2003 à 2007). Il a formé un appel auprès de la Commission paritaire de recours au motif que les indemnités de licenciement qu'il a reçues auraient dû être calculées sur la base d'une période de service continue allant de 1997 à 2007. Par ailleurs, il avait demandé à prendre un congé dans les foyers peu de temps avant de cesser ses fonctions. L'UNOPS l'a informé qu'en application du Règlement, il n'avait pas droit à un tel congé car la date de sa cessation de service était très rapprochée. Dans son recours, le fonctionnaire conteste aussi cette décision. L'affaire a été renvoyée devant le Tribunal du contentieux administratif.	Si le Tribunal du contentieux administratif accueille la demande du fonctionnaire, le risque financier pourrait atteindre 90 000 dollars.	En l'état actuel des choses, il est estimé que les arguments de ce fonctionnaire sont infondés.	90
18 Fonctionnaire n° 3 contre UNOPS	Le fonctionnaire n° 3 était la Directrice de l'UNOPS. En 2010, on a estimé que sa performance ne répondait que partiellement aux attentes. Son contrat n'ayant pas été renouvelé, elle a introduit un recours auprès du Tribunal du contentieux administratif.	Si le Tribunal du contentieux administratif accueille la demande du fonctionnaire, le risque financier pourrait atteindre 500 000 dollars.	En l'état actuel des choses, il est estimé que les arguments du fonctionnaire sont infondés. Même dans le cas contraire, l'indemnisation demandée est de loin supérieure aux montants calculés en utilisant les principes établis par le Tribunal du contentieux administratif et le Tribunal d'appel des Nations Unies.	500

Note 20**Bail locatif**

91. Le bail de location de bureaux dans le bâtiment Chrysler à New York expire le 31 décembre 2014. Le loyer est de 1,9 million de dollar par an pour le reste de la durée du bail (trois ans).

92. L'UNOPS a fourni au bailleur une lettre de crédit d'un montant de 3 millions de dollars, émise par la Europe Arab Bank et valable jusqu'au 30 avril 2015.

93. Au 31 décembre 2011, le montant total des engagements non réglés afférents à ce bail s'élevait à 5,7 millions de dollars.

Note 21**Contributions en nature**

94. Le montant des contributions en nature reçues en 2010-2011 est de 4,38 millions de dollars, ce qui correspond à la valeur locative marchande estimée de locaux à usage de bureaux fournis par le Gouvernement danois (4,35 millions de dollars), d'entrepôts gracieusement mis à disposition au Sri Lanka et de deux unités de stockage mobile également mises à disposition à titre gratuit, ainsi qu'à la valeur de conseils techniques en nature (0,03 million de dollars).

Note 22**Exécution du budget**

95. Ainsi qu'il est indiqué dans le tableau 2, les prévisions budgétaires révisées pour 2010-2011 s'élèvent à 147,9 millions de dollars et le total des dépenses d'administration de l'exercice s'établit à 141,5 millions de dollars, dont 1,9 million de dollars versé à un sous-traitant dans le cadre du règlement juridique d'un litige. Le budget initialement approuvé par le Conseil d'administration pour 2010-2011 était de 135,2 millions de dollars. Pour davantage d'informations sur l'adoption du budget administratif de l'exercice biennal et ses modifications ultérieures, voir le paragraphe 25 plus haut.

96. Le projet de budget de l'exercice biennal 2010-2011 appuie la réalisation des objectifs définis dans le plan stratégique de l'UNOPS pour 2010-2013 (DP/2009/36). La présentation et le cadre du budget du Bureau sont conformes à la méthode harmonisée d'établissement du budget axé sur les résultats, adoptée par le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF. Le tableau de bord prospectif est un outil de gestion essentiel qui permet d'améliorer la performance et la maturité organisationnelle à tous les niveaux de l'UNOPS. Le cadre de gestion axée sur les résultats présenté dans le plan stratégique pour 2010-2013 s'articule autour des quatre grands axes définis dans le tableau de bord prospectif de l'UNOPS : apprentissage, processus, clients et finances. Le Conseil d'administration a approuvé une version affinée du cadre de gestion axée sur les résultats au moment de l'examen du projet de budget de l'UNOPS pour 2012-2013.

97. Le rapport annuel du Directeur exécutif, qui est examiné par le Conseil d'administration à sa session annuelle, rend compte des résultats de gestion et des résultats opérationnels de l'UNOPS.

Note 23**Versements à titre gracieux**

98. Il n'y a pas eu de versement à titre gracieux en 2010-2011. À titre de comparaison, il n'y en avait pas eu non plus au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009.

Note 24**État des flux de trésorerie**

99. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ont augmenté de 131,4 millions de dollars en 2010-2011 par rapport à l'exercice antérieur. Ainsi qu'il est expliqué à la note 8, cette hausse s'explique en grande partie par l'augmentation du volume des projets réglés en numéraire et les changements apportés aux modalités de règlement des soldes interfonds dus par le PNUD.

Note 25**Informations concernant les parties liées et la rémunération des membres de la direction exécutive et des autres principaux dirigeants**

100. Le tableau ci-après présente l'enveloppe de rémunération des membres de la direction exécutive.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010-2011	2008-2009
Nombre de personnes	2	2
Traitement de base et indemnité de poste	905	838
Prestations dues	131	109
Pension et assurance maladie	173	157
Rémunération totale	1 209	1 104
Avances non soldées sur prestations	25	15
Encours de prêts	—	—

101. Aux fins de la présente note, on considère que la direction exécutive comprend le Directeur exécutif et le Directeur exécutif adjoint, ceux-ci ayant la responsabilité générale de l'organisation, de l'exécution, de la direction et du contrôle des activités de l'UNOPS.

102. L'enveloppe de rémunération fournie à la direction exécutive comprend le traitement net, les indemnités de poste et les prestations telles que l'indemnité de représentation, l'allocation-logement, la prime de réinstallation éventuelle et les contributions de l'employeur aux cotisations de retraite et aux primes d'assurance maladie.

103. Des avances sur prestations peuvent être octroyées aux membres de la direction exécutive conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel des Nations Unies.

104. Les membres de la direction exécutive ont droit aux prestations dues après le départ à la retraite aux mêmes conditions que les autres membres du personnel (voir

la note 15). Parce que l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2011 présente uniquement la valeur collective de ces prestations, il n'est pas possible d'estimer de façon fiable leur valeur nette actualisée pour les seuls membres de la direction exécutive.

105. Les membres de la direction exécutive sont des membres ordinaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

106. Durant l'exercice 2010-2011, les membres de la direction exécutive n'ont reçu aucun versement au titre de la politique adoptée par l'UNOPS en matière de reconnaissance, de récompense ou de sanction du personnel.

107. Le tableau ci-après présente l'enveloppe de rémunération des autres principaux dirigeants.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010-2011	2008-2009
Nombre de personnes (moyenne)	13	13
Traitement de base et indemnité de poste	4 354	2 836
Prestations dues	1 052	901
Pension et assurance maladie	923	594
Rémunération totale	6 329	4 331
Avances non soldées sur prestations	54	74
Encours de prêts	—	—

108. Les autres principaux dirigeants comprennent les directeurs régionaux et les directeurs basés au siège. La composition de leur enveloppe de rémunération est identique à celle indiquée au paragraphe 102 plus haut.

109. Les avances sur prestations accordées aux autres principaux dirigeants de l'UNOPS sont conformes au Statut et au Règlement du personnel des Nations Unies et sont par conséquent proposées aux mêmes conditions qu'aux autres membres du personnel du Bureau.

110. L'augmentation de la rémunération versée à ces dirigeants est principalement due au reclassement de postes effectué en 2010. Par ailleurs, le fait que plusieurs postes vacants n'aient été pourvus qu'à la fin de l'année a contribué à faire baisser les dépenses afférentes à la rémunération engagées en 2009.

111. Les autres principaux dirigeants ont droit aux prestations dues après le départ à la retraite aux mêmes conditions que celles énoncées au paragraphe 104 plus haut.

112. Les autres principaux dirigeants sont des membres ordinaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

113. Durant l'exercice 2010-2011, les autres principaux dirigeants ont reçu des primes de mérite d'un total de 31 710 dollars.

114. À la connaissance de l'administration, au cours de l'exercice 2010-2011 aucun membre de la direction exécutive ou autre dirigeant principal n'a été concerné par un conflit d'intérêt pouvant potentiellement influencer sur les décisions prises, que

celui-ci découle des activités courantes de l'UNOPS ou de relations commerciales avec des proches, avec d'autres parties liées ou avec des fournisseurs.

Note 26

Politique adoptée par l'UNOPS en matière de reconnaissance, de récompense ou de sanction du personnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010-2011	2008-2009
Provision constituée pour les primes de mérite	1 000	–

115. La politique de l'UNOPS en matière de reconnaissance, de récompense ou de sanction du personnel a été adoptée en 2011 à titre expérimental, avec le plein appui de la Commission de la fonction publique internationale. En 2011, l'UNOPS a versé à son personnel des primes de mérite d'un montant de 1,57 million de dollars pour des résultats obtenus en 2010. Cette politique concerne uniquement le personnel de l'UNOPS qui travaille directement pour le Bureau et dont la performance est gérée par celui-ci.

116. Les objectifs de cette politique sont les suivants :

- a) Donner aux responsables la possibilité de reconnaître et de récompenser l'excellence;
- b) Récompenser tant les contributions individuelles que le travail d'équipe;
- c) Favoriser l'esprit d'innovation et d'entreprise;
- d) Promouvoir et renforcer les valeurs fondamentales de l'UNOPS;
- e) Faire en sorte que tous les membres du personnel s'emploient à la réalisation des objectifs de l'UNOPS; et
- f) Renforcer la gestion de la performance en récompensant ou en sanctionnant le comportement des fonctionnaires de manière cohérente et efficace.

117. Le plafond des primes de mérite est fixé à 20 % des recettes nettes de l'UNOPS, après déduction de toutes les provisions (exception faite de celle concernant les primes de mérite). Ces primes ne peuvent en outre dépasser 10 % du salaire de référence pertinent. Un montant de 1 million de dollars a été réservé au paiement des primes de mérite en 2012.

Note 27

Événements postérieurs à la clôture des comptes

118. À la date de signature des états financiers de l'UNOPS pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 et des notes y relatives, aucun événement susceptible d'avoir une incidence significative, qu'elle soit favorable ou défavorable, sur ces états financiers n'était survenu entre la date d'arrêté des comptes et la date d'autorisation de leur publication.

